



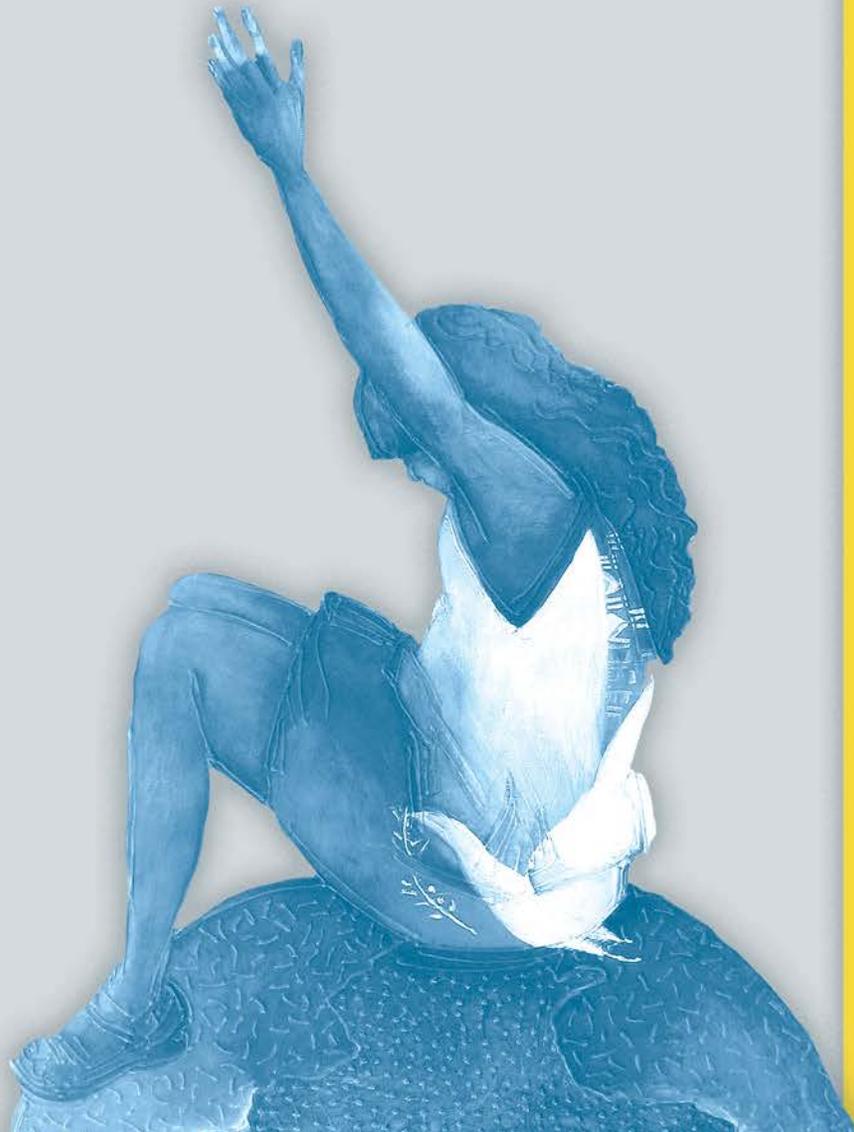
BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

RAPPORT ANNUEL 2013-2014





BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

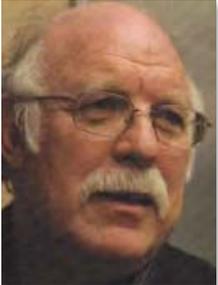
المكتب الدولي لحقوق الطفل

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Table des matières

Mot du président	3	Projet au Burundi	21
Mot du Directeur général	4	Projet au Cameroun.	22
Bureau international des droits des enfants	6	Projet en Côte d'Ivoire	24
Le conseil d'administration.	6	Projet en Guinée	26
L'équipe	6	Projet en Irak	28
L'équipe des chargés de projet / Nos professionnels sur le terrain.	7	Projet en Jordanie	31
Hommage à Nadja Pollaert.	8	Projet au Niger	33
Nos partenaires.	9	Projet au Nigéria	34
Les stagiaires	10	Projet au Sénégal	36
Notre mission et nos objectifs	11	Projet au Tchad	37
Une action en quatre programmes	11	Projet au Togo	40
Nos domaines de compétence	11	Projet au Yémen	41
Nos mots d'ordre	12	Programme des enfants touchés par les conflits armés	42
L'action du Bureau : une synergie de nos moyens d'action	12	Projet de renforcement des capacités en protection des droits de l'enfant des forces de maintien de la paix, en Afrique de l'Est et de l'Ouest	42
Les événements qui ont marqué l'année	13	Projet au Mali	44
La présence du Bureau à travers le monde	15	Programme enfants et justice	46
Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant	16	Les enfants victimes et témoins d'actes criminels	46
Le renforcement des capacités du système de protection de l'enfant – Canada	16	Recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec	47
Le renforcement des capacités du système de protection de l'enfant – Burkina Faso	17	Programme de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants	49
Cinquième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique.	18	Projet au Costa-Rica	49
Initiative régionale de soutien à la justice pour mineurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	20	Ressources et dépenses	52
		Remerciements	53
		Les publications du Bureau international des droits des enfants parues en 2013-2014	54

Mot du président



Jean-Pierre Rosenczveig

Président du Tribunal international des droits des enfants et Vice-président du tribunal de grande instance de Bobigny, France

Le temps de la maturité est à nos portes

Alors qu'il célèbre ses 20 ans d'histoire, le Bureau international des droits des enfants est en pleine forme et de beaux jours s'annoncent.

L'année 2013-2014 aura été une période de grande croissance, le Bureau ayant démarré des activités dans plusieurs nouveaux pays d'intervention, tels que le Burundi, l'Irak, la Jordanie, le Nigeria, le Tchad et le Yémen. Un travail majeur a été mené par l'équipe afin de s'assurer que là où elle s'est rendue, les policiers et les gendarmes soient adéquatement formés en matière de protection de l'enfance. En plus de cet important travail de renforcement des capacités, le Bureau continue de promouvoir activement la mise en œuvre de politiques publiques pleinement respectueuses des droits fondamentaux des enfants dans les pays où il est présent.

D'évidence, le Bureau jouit d'une excellente réputation auprès de ses interlocuteurs publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il la doit non seulement à son approche rigoureuse, mais également aux efforts qu'il déploie en vue de favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs concernés par sa démarche, lesquels devront, au terme de son mandat, prendre le relais du Bureau et assurer la pérennité des enseignements qui auront été prodigués.

L'accroissement significatif du soutien financier offert au Bureau par ses bailleurs de fonds au cours de la dernière année a entraîné une mutation sensible de sa structure, un processus qui a été mené sur la base d'une évaluation externe confiée à la firme Universalia. De nouveaux postes ont été créés – dont ceux de responsable des opérations et de responsable du contrôle de la qualité et de la documentation – afin d'aider le Bureau à relever avec brio les défis posés par la croissance. La dernière année a également vu Mme Nadja Pollaert, qui durant 7 ans avait indéfectiblement et avec maestria jeté les bases de ce développement, être remplacée par M. Guillaume Landry – qui exerçait jusqu'à lors les fonctions de directeur des programmes – au terme d'une procédure de sélection ouverte et transparente.

Plus que jamais, le Bureau dispose des ressources dont il a besoin pour se positionner en tant qu'organisation de pointe dans le domaine de la protection des enfants et des adolescents, capable de mettre en œuvre une programmation étoffée et diversifiée, en conformité avec les principes éthiques et déontologiques qui le gouvernent.

Déjà, de nouvelles pistes s'offrent à lui : le travail qu'il accomplit en lien avec la thématique « enfants et conflits armés » est appelé à prendre de l'expansion dans la foulée d'une entente conclue avec Save the Children, rendue possible grâce à un financement pluriannuel du gouvernement suédois, laquelle vise à renforcer les capacités des troupes des pays de l'Union africaine, appelées à prendre part aux opérations de maintien de la paix sur le continent, à respecter les droits des enfants qui se trouvent sur les lieux des conflits. Par ailleurs, dans le cadre d'un projet visant à réaliser une étude portant sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec, le Bureau innove en amorçant la réalisation d'une série d'entretiens auprès d'enfants de 14 ans et plus qui ont été confrontés au processus de justice criminelle. Ce projet est fondé sur l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant et sur l'article 21 des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, lesquels reconnaissent à l'enfant le droit d'être entendu et d'exprimer librement son opinion et ses préoccupations concernant sa participation au processus de justice.

Comme l'illustrent clairement ces exemples, le Bureau a singulièrement grandi. Sa croissance devait être maîtrisée, et elle l'a été. Une étape majeure a été franchie ces deux dernières années : qu'en soient remerciés tous ceux qui y ont contribué – Mme Nadja Pollaert, M. Guillaume Landry, M. Luc Ouimet, le personnel permanent et les stagiaires, en passant par nos administrateurs, les contributeurs historiques comme les communautés religieuses et les institutions qui nous ont fait confiance. La cause des enfants leur doit beaucoup.

De nouvelles pages vont s'écrire, et tous les espoirs de voir le Bureau atteindre ses objectifs et remplir sa mission sont permis.

Mot du Directeur général



Guillaume Landry

Directeur général

L'année 2013-2014 marque un tournant dans l'histoire du Bureau international des droits des enfants. Elle restera sans doute une étape-clé lorsqu'on regardera, dans quelque temps, les phases de développement de cette institution. En effet, le Bureau a vécu une année dense, riche, étonnante même. Les efforts déployés depuis une décennie pour accomplir un travail novateur mais méconnu ont enfin porté leurs fruits. Les partenaires ont appris à connaître le Bureau, à le respecter, à vouloir travailler avec lui – un succès relatif qui a permis d'accroître de façon importante la programmation du Bureau et de faire grandir l'équipe de professionnels qui incarnent son expertise précieuse.

Le programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant constitue toujours le cœur du rayonnement du Bureau. De fait, le nombre de personnes impliquées dans ce projet est passé de 6 à 12. Le Bureau a par ailleurs poursuivi ses actions au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger, au Sénégal et au Togo, en plus d'élargir la portée francophone du programme au Burundi et au Tchad. Les premiers programmes en anglais ont été lancés (Nigeria), ainsi que des programmes en arabe (Jordanie et Yémen) et en kurde (Irak). Les premiers projets incluant les magistrats dans la programmation ont été lancés au Burundi, au Cameroun et au Tchad, alors que les travailleurs sociaux étaient également impliqués au Burundi, au Tchad et au Congo. Les premiers cycles complets ont été finalisés au Niger et en Côte d'Ivoire, permettant de laisser pleinement la place aux autorités nationales pour la durabilité du projet et de tenir les ateliers de clôture. Au terme du cycle 2013-2014, 12 états des lieux ont été publiés, 12 formations de formateurs ont été organisées et plus de 80 ateliers de consultation et de validation ont été animés par le Bureau. Et le travail continue!

L'année 2013 aura été l'occasion d'organiser deux autres consultations régionales d'importance. La première s'est déroulée en septembre à Amman, en collaboration avec le Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et rassemblait 9 pays de la région pour mieux évaluer les besoins en renforcement des capacités des services spécialisés de la police pour la protection de la famille et de l'enfant. La seconde s'est tenue à Abidjan en

Côte d'Ivoire pour réfléchir avec les 22 délégations présentes à la question de l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes en Afrique. Les deux ateliers ont fait l'objet de publications, disponibles gratuitement en français et en anglais sur le site Internet du Bureau.

En outre, l'expertise du Bureau en matière de soutien aux enfants dans les conflits armés a pris un essor inégalé. Le Bureau a d'abord été sollicité par l'UNICEF Mali pour produire une trousse de formation rapide sur la protection de l'enfant en situation de conflits armés destinée à l'armée malienne. Puis, une entente cadre avec Save the Children International a permis de franchir plusieurs étapes importantes, comme la publication d'une analyse contextuelle des conflits en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est et de leur impact sur les enfants, la publication d'une évaluation de l'impact des formations existantes sur le personnel de maintien de la paix dans le domaine de la protection de l'enfant, et celle d'une analyse du programme de Force en attente de l'Afrique de l'Est. Le Bureau s'est rendu à plusieurs reprises à Nairobi, à Dakar, à Bujumbura, à Abidjan et à Addis-Abeba dans le cadre de ce programme, et a pu valider une nouvelle base harmonisée de programmes de formation sur la protection de l'enfant.

Dans le domaine de la justice pour enfants, le Bureau a signé en juin 2013 une entente de deux ans avec le ministère de la Justice du Québec permettant de réaliser la première recherche au monde sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels, avec pour lieu d'enquête la province de Québec. Il s'agit du premier partenariat de l'histoire du Bureau avec le gouvernement du Québec dans le domaine de la coopération internationale. Il fait suite à l'Étude sur la mise en œuvre au Québec des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels, achevée en 2012. Le projet permet de consolider des partenariats enrichissants, notamment avec Docteure Mireille Cyr, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, le Directeur aux poursuites criminelles et pénales du Québec (DPCP et DPCP jeunesse) et les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

En ce qui a trait à l'exploitation sexuelle des enfants, l'année a également été riche en réalisations au Costa Rica, où il a été possible de clore une aventure unique qui a attiré l'attention, bien au-delà des ambitions initiales du projet. Les partenariats avec l'organisation non gouvernementale costaricaine Fundación Paniamor, Vision mondiale et la Gendarmerie royale du Canada ont donné un élan inespéré à ce projet novateur, comme en fait foi l'engouement pour les deux rapports finaux publiés en mars 2014, soit la note sommaire analysant les résultats de la campagne canadienne contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, ainsi que l'analyse du projet bilatéral de prévention du tourisme sexuel impliquant des enfants et des adolescents au Costa Rica.

Le Bureau a aussi développé de nouveaux partenariats, par exemple, avec la Coopération allemande, dont l'objectif est d'analyser et de proposer des façons d'améliorer la budgétisation adaptée aux enfants au Burkina Faso. Le Bureau a également complété le développement des cours sur les droits de l'enfant destinés aux fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, lui permettant d'offrir les deux premières séries de cours à Gatineau au sein du ministère au début de l'hiver 2014.

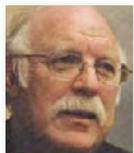
Cette période d'épanouissement dans la programmation du Bureau, qui a vu le budget annuel du Bureau presque doubler par rapport à l'année financière précédente, s'est également soldée par une refonte de l'organigramme de l'institution, menant à la création des postes de Responsable des opérations, de Responsable de la qualité et de la documentation, de Responsable des formations et des missions, et d'Adjointe à la direction. Une évaluation externe a également été lancée pour donner au Bureau le moyen d'examiner sa stratégie d'efficacité et de professionnalisation de ses services. Le départ de Madame Nadja Pollaert en janvier 2014 a également marqué une étape-clef dans cette année chargée. Son départ a laissé un grand vide, que j'ai tenté de combler en tant que Directeur général par intérim puis, à partir du 17 mars, en tant que Directeur général.

Ce succès repose entièrement sur des gens qui croient en la mission du Bureau. Il s'agit d'abord des membres du Conseil d'administration qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte pour orienter les décisions stratégiques sur le positionnement du Bureau. Il s'agit bien évidemment de l'équipe, ces nombreux hommes et femmes de savoir, de cœur et de tête qui, chaque jour, incarnent le professionnalisme, la flexibilité et la créativité du Bureau. Il s'agit de tous ces stagiaires, jeunes professionnels qui donnent de leur temps et de leur énergie aux projets du Bureau, scrutant tous les détails de notre travail pour veiller à ce que la qualité soit toujours au rendez-vous. Il s'agit de tous ces partenaires, ONG locales, consultants, ministères, décideurs, policiers, gendarmes, gardes nationaux, militaires, travailleurs sociaux, procureurs, magistrats et autant d'autres acteurs responsables de la protection et de la promotion des droits de l'enfant, qui accueillent favorablement nos idées et collaborent pour changer les choses. Il s'agit des bailleurs de fonds et partenaires institutionnels, qui appuient notre démarche, nous accordent leur confiance et soutiennent les activités du Bureau. Il s'agit enfin des filles et des garçons, d'ici et d'ailleurs, de Rimouski à Sana, de San José à Niamey, de Bujumbura à Amman, qui nous inspirent, qui grandissent dans un monde loin d'être idéal, mais qui parviennent à faire de grandes choses. Merci à vous tous, et au plaisir de poursuivre le travail en 2014-2015!



Bureau international des droits des enfants

Le Conseil d'administration



Jean-Pierre Rosenzweig
Président



Sœur Sheila Sullivan
Trésorière



Richard Thérien
Administrateur



Docteure Najat Maalla M'jid
Vice-présidente liaison avec les Nations Unies



Jean-Baptiste Zougrana
Administrateur



Andrea Querol
Administratrice



Maître Mary Anne Kirvan
Vice-présidente programmation



Benoît Van Keirsblick
Administrateur

L'équipe



Nadja Pollaert
Directrice générale (jusqu'en janvier 2014)



Gérardo Ducos
Responsable des opérations (jusqu'en janvier 2014)



Olga Houde
Consultante administrative et logistique



Guillaume Landry
*Directeur général (à partir de février 2014)
Directeur des programmes et du développement (jusqu'en janvier 2014)*



Sarah Pisanu
Responsable des opérations (depuis janvier 2014)



Najla Khoury
Chargée d'appui aux programmes



Luc Ouimet
Directeur administratif



Soumahoro Gbato
Responsable des formations et des missions sur le terrain



Hilaria Reyes
Assistante administrative



Suzanne Roy
Adjointe comptable



Tania Sagastume
Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant (Sénégal, Nigéria), Responsable de la qualité et de la documentation



Hélène Boucher
Adjointe à la direction

L'équipe des chargés de projet/Nos professionnels sur le terrain



Marco Antonio Sotelo

Chargé de programme –
Prévention de l'exploitation
sexuelle des enfants et
des adolescents à des fins
commerciales (Costa Rica)



Julie Langelier

Chargée de projet – Programme
de renforcement des capacités
des acteurs du système
de protection de l'enfant
(Sénégal, Nigéria)



Rena Ramkay

Consultante – Programme de
renforcement des capacités des
acteurs du système de protection
de l'enfant (Irak)



Henri Ariston Nzedom

Chargé de projet – Programme
de renforcement des capacités
des acteurs du système
de protection de l'enfant
(Niger, Tchad)



Martin Nagler

Consultant – Programme sur le
renforcement de la protection de
l'enfant dans les opérations de
maintien de la paix de l'Union africaine
(Afrique de l'Est et de l'Ouest)



François Sobo

Consultant – Programme de
renforcement des capacités des
acteurs du système de protection
de l'enfant (Burundi)



Nagui Demian

Chargé de projet – Programme
de renforcement des capacités
des acteurs du système de
protection de l'enfant (Jordanie)



Linda Dale

Consultante – Programme sur
le renforcement de la protection
de l'enfant dans les opérations de
maintien de la paix de l'Union africaine
(Afrique de l'Est et de l'Ouest)



Lorraine Serrano

Consultante – Programme de
renforcement des capacités des
acteurs du système de protection
de l'enfant (Tchad)



Caroline Gendreau

Chargée de projet –
Enfants victimes et témoins
d'actes criminels



David Lord

Consultant – Programme sur
le renforcement de la protection
de l'enfant dans les opérations de
maintien de la paix de l'Union africaine
(Afrique de l'Est et de l'Ouest)



Raphael Yimga

Chargé de projet – Programme
de renforcement des capacités
des acteurs du système
de protection de l'enfant
(Tchad)



Sabine Michaud

Chargée de projet – Programme
de renforcement des capacités
des acteurs du système
de protection de l'enfant
(Côte d'Ivoire, Cameroun)



Dominique de Juriew

Consultante – Programme sur
le renforcement de la protection
de l'enfant dans les opérations de
maintien de la paix de l'Union africaine
(Afrique de l'Est et de l'Ouest)



Sabrina Tremblay-Huet

Consultante – Appui aux
ateliers régionaux d'intégration
des droits de l'enfant dans la
pratique des forces de sécurité
(Côte d'Ivoire, Jordanie)



Karim-André Laz

Chargé de projet – Programme
de renforcement des capacités
des acteurs du système
de protection de l'enfant
(Togo, Guinée, Cameroun)



Carlos Javier Ortega

Consultant – Programme de
renforcement des capacités des
acteurs du système de protection
de l'enfant (Burundi)



Maude Fournier

Consultante – Programme de
renforcement des capacités
des acteurs du système
de protection de l'enfant



Inas Hamid

Chargée de projet –
Programme de renforcement
des capacités des acteurs
du système de protection
de l'enfant (Yémen)

Hommage à Nadja Pollaert

L'année 2013-2014 a été marquée par un changement important dans la structure du Bureau international des droits des enfants. En effet, après six ans et demi à la barre du Bureau en tant que Directrice générale, Madame Nadja Pollaert a quitté ses fonctions en janvier 2014 afin de relever de nouveaux défis professionnels.

Son passage au Bureau a eu des effets durables et tangibles dans l'évolution de l'organisation. C'est en effet sous sa direction que le Bureau a connu une croissance exceptionnelle de ses activités, tant du point de vue financier qu'en matière de contenu. Arrivée en septembre 2007 dans un Bureau qui ne comptait alors que cinq employés, elle a su insuffler un dynamisme remarquable et convaincre de nouveaux partenaires de faire confiance au Bureau dans la mise en œuvre de projets novateurs de grande qualité. Les premières ententes avec l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence suédoise de développement international, Save the Children, le Département d'État des États-Unis, la Coopération allemande, le ministère de la Justice du Canada, le ministère de la Justice du Québec, l'Agence canadienne de développement international, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, ou encore l'UNICEF ont été signées durant son mandat. À son départ, le Bureau comptait plus d'une vingtaine d'employés et consultants, et œuvrait dans une quinzaine de pays.

Le Bureau aura également publié plus d'une quarantaine de rapports et d'ouvrages au cours de ces six années, notamment le premier livre sur la Convention relative aux droits de l'enfant expliquée dans un contexte d'intervention précis comme le Québec, la première étude sur la prostitution des enfants au Burundi, la première étude mondiale sur l'application des Lignes directrices des Nations Unies sur les enfants victimes et témoins d'actes criminels, ou encore une trousse de formation complète destinée aux policiers, gendarmes et travailleurs sociaux sur la traite d'enfants en République du Congo.

Grande voyageuse, Madame Pollaert a visité plus de pays et projets durant son passage au Bureau que tous les autres directeurs généraux réunis. Charismatique et engagée, elle a élargi le réseau de partenaires du Bureau comme jamais, particulièrement au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne. Le premier réseau de la société civile du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord consacré aux droits de l'enfant a vu le jour sous son égide, rassemblant une dizaine d'organisations inspirantes et dévouées du Maroc au Yémen, en passant par le Liban, la Tunisie et l'Irak. Les initiatives portant sur la lutte contre le tourisme sexuel et contre la traite d'enfants ont pu être élargies,

partant du travail de fond amorcé au Canada au début des années 2000 pour ensuite servir de tremplin vers des partenariats riches et productifs au Pérou, au Costa Rica ou encore en République du Congo. En 2013, le Bureau a mis en œuvre des activités de renforcement du système de protection de l'enfant autour des forces de sécurité et du personnel juridique dans douze pays au moyen d'une quinzaine d'ententes bilatérales avec l'UNICEF et Save the Children. Elle a également positionné le Bureau sur la scène québécoise et canadienne, pour l'amener à jouer un rôle de premier plan au sein de coalitions et réseaux comme Paix durable, la Coalition canadienne sur les droits de l'enfant ou encore la table ronde québécoise sur les droits de l'enfant dont elle a été l'instigatrice.

Son départ laisse le Bureau orphelin de tant de réalisations, mais les bases solides que Madame Pollaert a su instaurer au sein de l'équipe du Bureau et de son réseau de partenariats permettent comme jamais de poursuivre son œuvre en vue de faire du Bureau international des droits des enfants une institution incontournable dans le monde des droits de l'enfant, tant par son expertise technique et son savoir-faire rigoureux que pour son approche participative et respectueuse des contextes de chacun.

Son rire franc et sa façon de taper ses courriels à un doigt manqueront certainement à l'équipe tout autant que sa perspicacité, son audace et son ardeur au travail.

Le Bureau lui souhaite la meilleure des réussites pour ses prochains défis!

L'équipe du Bureau international des droits des enfants



Nadja Pollaert,
Directrice générale de l'IBCR, en compagnie de son conjoint Éric Bédard, et de leurs enfants Nora et Arthur.

PHOTO IBCR



L'équipe du Bureau international des droits des enfants soulignant le départ de la Directrice générale, Nadja Pollaert, le 23 janvier 2014. PHOTO IBCR

Nos partenaires

Les partenaires individuels

Madame Arlène Gaudreault (Présidente, Association québécoise Plaidoyer-Victimes); Madame Marie-Hélène Blanc (Directrice générale, Association québécoise Plaidoyer-Victimes); Me Yanick Laramée (Procureure en chef au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) – Centre-du-Québec); Me Anne-Andrée Charette (Procureure en chef adjointe, DPCP – Montréal); Me Natalie Brissette (Procureure en chef, DPCP – Montréal); Me Gianni Cuffaro (Procureur en chef adjoint, DPCP – Montréal); Me Martin Côté (Procureur en chef, DPCP – Gatineau); Me Nadine Dubois (Procureure en chef adjointe, DPCP – Québec); Me Éric L. Morin (Procureur en chef, DPCP – Rimouski); Me Anne-Marie Otis (Procureur en chef DPCP Bureau des affaires de la jeunesse (BAJ)); Me Sophie Lamarre (Procureure en chef adjointe, DPCP – BAJ – Montréal); Me Nadine Piché (Procureure en chef adjointe, DPCP – BAJ – Gatineau); Me José Rhéaume (Procureur en chef adjoint, DPCP – BAJ – Québec et Est du Québec); Me Florence Charlebois-Villeneuve (procureure DPCP – BAJ – Rimouski); Me Martine Deschênes (procureure DPCP – BAJ – Rimouski); Madame Michelle Dionne (Directrice de la protection de la jeunesse et Directrice provinciale au Centre de jeunesse de Montréal, Institut Universitaire); Madame Lucie Joyal, M.A.P (Directrice générale, Fondation Marie-Vincent et Centre d'expertise Marie-Vincent); Madame Jenny Charest (Directrice générale, CAVAC de Montréal); Madame Cindy Lapointe (Chef d'équipe des services courants, CAVAC de Montréal); Madame Kathleen Dufour (Directrice générale, CAVAC de l'Outaouais); Madame Marie-Josée Dion (Directrice générale, CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches) et Monsieur Robert Caron (Directeur général *par intérim* CAVAC de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches); Madame Francine Dionne (Directrice générale, CAVAC du Bas-Saint-Laurent); Madame Mireille Cyr, Ph.D. (Professeure titulaire, Département de psychologie de l'Université de Montréal); Madame Christine Christie (Lieutenant-déetective au Module exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales du Service de police de la Ville de Montréal); Monsieur Jean-Yves McCann (Sergent spécialiste en crimes touchant l'intégrité de la personne, Sûreté du Québec); Monsieur Dominic Monchamp (Sergent-déetective et superviseur des enquêtes, Service de police de la ville de Montréal); Monsieur Jean Poirier (Lieutenant-déetective, Unités des agressions sexuelles et délits familiaux du Service de police de la ville de Québec); L'honorable Claude C. Boulanger (Juge en chef adjoint, Chambre de la jeunesse); Monsieur Jean-Yves Frappier, M.D., FRCPC (Chef des sections de médecine de l'adolescence et de pédiatrie sociale, CHU Sainte-Justine de Montréal); Me Joëlle Roy (avocate de la défense et Présidente, Association québécoise des avocats de la défense); Madame Delphine Couveinhes-Matsumoto (Organisation internationale de la Francophonie); Madame Anne Marcotte (Aéroports de Montréal); Me Jean-François Noël; Me Ariane Pasquier; Madame Annie Robert (Gendarmerie royale du Canada – GRC); Madame Micheline Villeneuve (Air Canada); Monsieur Christian Wahlen (Défenseur des droits de l'enfant, Nouveau Brunswick); Inspecteur Sergio Pasin (Opérations Internationales-Canada de la

Gendarmerie royale du Canada); Monsieur Pierre Caouette (Agent de liaison à la GRC); Madame Jenny Brasebin; Madame Danielle Dugal; Monsieur Martin Hebert; Madame Latifa Boujallabia; Monsieur Safin Ali; Monsieur Yves Pétillon; Madame Ulla Santara; Madame Alimata Konate; Monsieur Marc Christoph Schumacher; Madame Susan Bisell (UNICEF New York); Monsieur Jean Lieby et Monsieur Yves Olivier Kassoka (UNICEF Sénégal); Monsieur Félix Ackébo et Madame Guirlène Frédérick (UNICEF Guinée); Madame Félicité Mukantambara, Monsieur Kodjo Djidjinou Hotowossi et Monsieur Déo Ahondo (UNICEF Togo); Madame Julie Bergeron et Madame Antoinette Ekam Abogo (UNICEF Cameroun); Madame Laetitia Bazzi-Veil et Monsieur Sié Kambou (Côte d'Ivoire); Madame Brigitte Sonnois, Madame Salmey Bebert, Monsieur Ousmane Soyata et Monsieur Lamido Altiné Adamou (UNICEF Niger); Madame Maki Noda et Madame Shadan Tahir (UNICEF Irak); Monsieur Laurent Chapuis et Madame Lama Ghannam (UNICEF Jordanie); Madame Yuko Osawa et Monsieur George Abu Al-Zulof (UNICEF Yémen); Monsieur Andrew Brooks et Madame Miranda Armstrong (Bureau régional UNICEF Afrique de l'Ouest); Monsieur Bakary Sogoba, Madame Motoyam Nanitom et Monsieur Dara Gamalao (UNICEF Tchad); Madame Aissa Sow, Madame Aline Kica Niyonkuru et Madame Lucia Soleti (UNICEF Burundi); Madame Lisa Wolff (UNICEF Canada); Madame Noriko Izumi et Madame Maryam Enyiazu (UNICEF Nigeria); Madame Laura Perez et Monsieur Sekou Oumar Diarra (UNICEF Mali).

Les partenaires ONG

Madame Barbara Schuler et Monsieur Enyo Gbedemah (Save the Children Afrique de l'Ouest); Monsieur Alpha Ousmane Diallo (Sabou Guinée); Monsieur Cléophas Mally et Madame Vaida Dotse Abra (WAO-Afrique au Togo); Madame Farida Bascha et Monsieur Francis Onditi (Save the Children Afrique de l'Est); Madame Nadine Grant et Madame Tanja Suvilaakso (Plan-Canada); Madame Milena Grillo (Fundación Paniamor); Docteure Arwa Al-Deram, Madame Shaima Alraiy et Madame Bushra Mutahar (SOUL for Development); Madame Cheryl Perera (OneChild); Madame Andrea Querol (CHS); Madame Kathy Vandergrift (Coalition canadienne des droits de l'enfant-CCRC); Monsieur Miguel Moreno (World Vision Canada); Monsieur Enrique Valenciano et Monsieur Alberto Quiñones (World Vision Costa Rica); Madame Ylva Sperling, Madame Eva Molt et Madame Victoria Whitaker (Save the Children Suède); Madame Manal Wazani et Madame Abeer Ziadeh (Save the Children Jordanie).

Les stagiaires

Printemps 2013

Laura Sanchez
Lydie Christelle Belporo Senah
Anahita Beladi
Felipe Helfer
Nour Ghadanfar
Olga Houde
Barbara Blok

Été 2013

Austin Jordan
Viviana Herrera
Bachir Abouchakra
Sabrina Tremblay
Danielle Bachaalani
Samuel Bate
Roseline Philippe-Auguste
Charles de Bock
Elisa Maria Granadillo Pérez
Florie Bernon
Marie Sara Soukpa

Automne 2013

Mayada Saikaki
Cathy Dicaire
Naomi Shrier
Faïçal Lounis
Sabrina Purcell Lalonde
Juliette Radepont
Andrea Salguero

Hiver 2014

Melody Ajaman
Armin Boroumand
Romain Feuille
Monica Trott
Cassandra Langlois
Indra Tinot-Patole
Mélanie Dominique
Cathy Dicaire



Des stagiaires qui ont participé aux activités de l'IBCR durant l'année 2013. PHOTO IBCR

Notre mission et nos objectifs

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – le Bureau – est une organisation internationale non gouvernementale ayant son siège à Montréal (Canada). Depuis 2005, le Bureau possède un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Peu de temps après la ratification de la **Convention relative aux droits de l'enfant** (CDE) par le Canada en 1991, les fondateurs du Bureau ont consulté des dizaines d'organisations internationales pour établir les axes prioritaires d'action du Bureau international des droits des enfants. Deux préoccupations majeures se sont alors dessinées : l'exploitation sexuelle des enfants et les enfants et les conflits armés.

Aujourd'hui, le Bureau est toujours très actif dans ces deux secteurs. D'autres secteurs d'activité se sont ajoutés, mais sa mission générale reste inchangée : contribuer à la promotion et à la protection des droits des enfants à travers le monde, tel qu'énoncé dans la **Convention relative aux droits de l'enfant** de l'ONU.

Une action en quatre programmes

**L'exploitation
sexuelle
des enfants**



**Renforcement
des capacités**

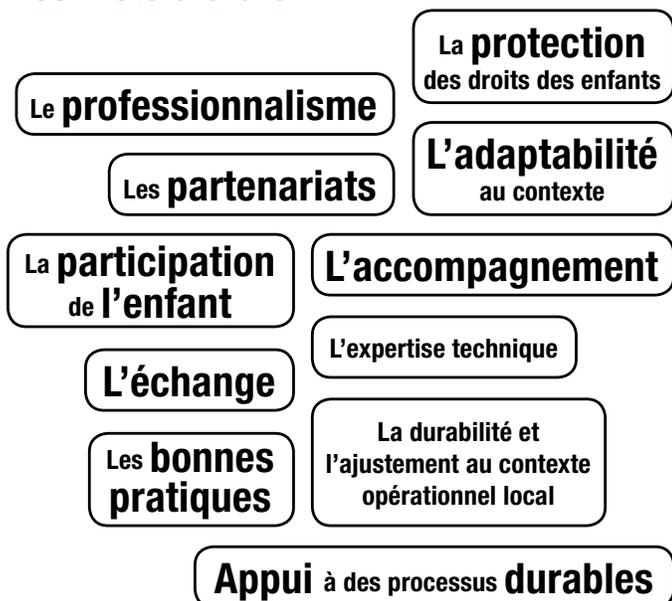
**Enfants
et justice**

**Enfants touchés
par les conflits
armés**

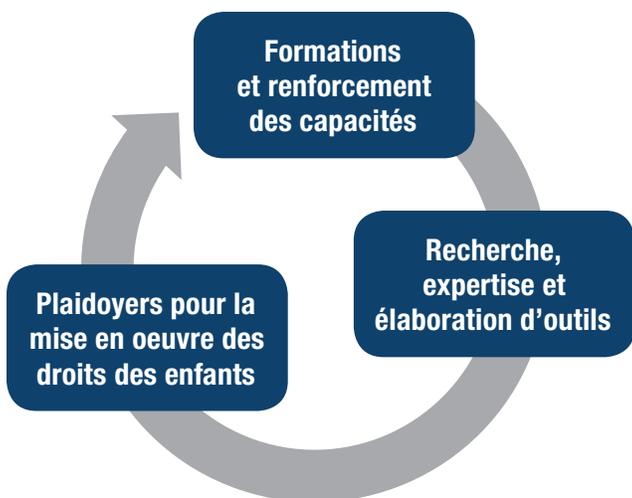
Nos domaines de compétence

- ▶ Renforcement des capacités des organisations de la société civile
- ▶ Évaluations, analyses de situation, analyses comparatives et rapports de recherche dynamiques
- ▶ Formation de formateurs
- ▶ Transfert d'expertise auprès des acteurs sur le terrain
- ▶ Expertise juridique et analytique en droits des enfants
- ▶ Conception participative de trousse de formation sur l'acquisition de compétences
- ▶ Production et suivi d'outils de surveillance et d'application de la Convention
- ▶ Appui de mesures de plaidoyer constructif en faveur des droits des enfants
- ▶ Mise en place de coalitions et de réseaux stratégiques avec les gouvernements et organisations de la société civile

Nos mots d'ordre



L'action du Bureau : une synergie de nos moyens d'action



Ils s'engagent à nos côtés

Abdou Fodé Sow

Responsable de l'ONG sénégalaise Intermondes



La protection est souvent définie comme un ensemble de mesures qui permettent la gestion des risques et évitent à toute personne la privation de ses droits. Ces mesures comprennent, entre autres, l'assistance directe par les services de l'État mais incluent aussi la solidarité collective et ou individuelle. Ces concepts sont actuellement mis à mal car le développement et la croissance économiques sont générateurs ou facteurs favorisant de problèmes sociaux (inégalités, chômage, sous-emploi, migration, précarité, mobilité) aggravant les processus d'exclusion.

Dans les états émergents comme le Sénégal où les ressources à redistribuer sont peu disponibles, et donc où il y a peu de capacités en matière de protection sociale, la contribution des communautés a toujours joué un rôle primordial dans la lutte contre l'exclusion.

Le recadrage de l'intervention des acteurs dits de première ligne, que sont les services déconcentrés, décentralisés, la société civile, les différentes franges organisées de la communauté et à fortiori les forces de sécurité qui ont en charge l'application des textes de loi, garantit une meilleure prise en compte de la composante enfant.

En revisitant les modules de formation initiale des écoles nationales des forces de sécurité du Sénégal, l'IBCR a fondamentalement opéré un lever de bouclier sans précédent dans l'histoire du Sénégal.

En mettant en situation de concertation les différents acteurs des niveaux politique, stratégique et opérationnel qui interagissent autour de la protection, l'IBCR a posé des actes forts qui vont sans conteste révolutionner la collaboration, l'approche et le dispositif de prise en charge des enfants.

À Save The Children, mais aussi et surtout à nos vaillants chefs des différents corps des forces de sécurité, participants à cette formidable aventure, je réitère mes félicitations pour la réussite des rencontres organisées et leur souhaite la bienvenue dans le monde de la protection de l'enfant.

Mention spéciale à l'équipe de Tania, Julie et à tout le personnel de l'IBCR pour l'andragogie développée tout au long de ces sessions de formation et à la pédagogie situationnelle mise en œuvre pour illustrer tous les cas étudiés.

Événements qui ont marqué l'année 2013-2014

Du 15 au 21 avril 2013, s'est déroulée à Abidjan en Côte d'Ivoire la deuxième partie de la formation des formateurs ivoiriens afin que ceux-ci soient en mesure d'offrir un cours adéquat en justice pour enfants dans le cadre du renforcement des capacités des policiers et gendarmes déjà en service. Quinze formateurs ont alors obtenu leur certification et sont aujourd'hui habilités à enseigner ce cours.

Du 5 au 9 mai 2013, le Bureau a complété le matériel permettant de renforcer les capacités de l'armée malienne en matière de protection de l'enfant dans un contexte de conflit armé. Une fois le cours validé et complété, l'IBCR a formé le personnel national de l'UNICEF afin que celui-ci soit en mesure d'enseigner le cours aux forces armées maliennes.

Du 20 au 27 mai 2013, le Directeur des programmes et du développement du Bureau international des droits des enfants a séjourné au Burkina Faso dans le cadre d'un partenariat avec la Coopération allemande. La visite faisait suite à une revue de littérature et s'est inscrite dans une démarche visant à proposer des méthodes permettant d'accroître l'imputabilité du ministère des Finances et de l'Économie du Burkina Faso quant à la budgétisation adaptée aux droits des enfants. Des consultations avec les instances gouvernementales, non gouvernementales et avec des jeunes ont été organisées et un rapport final a été déposé.

Le 29 mai 2013, Montréal (Québec) – Le Directeur des programmes et du développement du Bureau a co-animé avec Madame Joanne Wedge, Consultante internationale, le premier cours offert en français au Canada portant sur les nouvelles Normes minimales pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire. Développées par le Groupe de travail sur la protection de l'enfance établi à Genève, ces normes s'appliquent dorénavant au travail humanitaire de toutes les agences à travers le monde, qu'elles soient ou non spécialisées en protection de l'enfant. Le cours d'une journée a rassemblé une quinzaine de travailleurs humanitaires de plusieurs agences québécoises et a été offert dans les bureaux d'Oxfam Québec.

Le 4 juin 2013, Montréal (Québec) – Le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences (CERFAS) de l'Université de Montréal a délivré un certificat d'éthique pour la recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec, soutenu dans cette démarche par Mireille Cyr, professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal et collaboratrice du Bureau pour cette recherche.

Les 5 et 7 juin 2013, le Bureau a animé pour une septième année consécutive des cours sur la situation des enfants dans les conflits armés dans le cadre de l'école d'été de l'Université du Québec à Montréal.

Les 15 et 16 juin 2013, les huit membres du Conseil d'administration du Bureau se sont réunis à Montréal pour tenir leur assemblée annuelle et décider du développement de l'organisation.

En juin 2013, le Bureau a signé une nouvelle entente avec l'UNICEF Burundi. Après avoir travaillé en 2012 sur la prostitution des enfants, le Bureau a

cette fois décidé d'appuyer la formation des magistrats burundais. Du 8 juillet au 9 août 2013, le Bureau a réalisé une mission au Burundi, et a lancé officiellement le projet les 11 et 12 juillet dans le cadre d'un atelier national.

Également en juin 2013, le Bureau a signé une nouvelle entente portant sur la réalisation d'une cartographie du système de protection de l'enfant au Tchad. En partenariat avec l'UNICEF Tchad, le Bureau s'est rendu pour la première fois au Tchad du 1^{er} juillet au 2 août et a collecté les premières données qui mèneront, fin 2014, à la publication d'un état des lieux complet sur la situation, mettant davantage l'accent sur les forces de sécurité et la magistrature.

Du 1^{er} au 31 juillet 2013, le Bureau a effectué sa seconde mission au Nigeria, dans le cadre du projet mené en collaboration avec l'UNICEF Nigeria. La Responsable du contrôle de la qualité et de la documentation ainsi que le Responsable des missions et de la formation se sont rendus tour à tour dans les autres coins du pays pour documenter les besoins en formation des forces de sécurité nigériane.

En juillet 2013, presque un an jour pour jour après avoir accordé son soutien au programme Manara avec la société civile irakienne sur les droits de l'enfant, le Bureau a renoué un partenariat dans ce pays, cette fois avec l'UNICEF Irak. Dans ce contexte, la Directrice générale s'est rendue en août 2013 à Irbid pour appuyer la Chargée de projet dans le cadre de la première mission du projet. En 2013 et 2014, le Bureau a réalisé une cartographie du système de protection de l'enfant et du rôle des forces de sécurité dans la province du Kurdistan en Irak. Une trousse de formation initiale a également été développée en kurde.

En septembre 2013, le Bureau a effectué une mission de trois semaines à Addis-Abeba, Nairobi et Dakar dans le but de recueillir des données permettant de produire une analyse du contexte des opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, et de leur impact sur la protection de l'enfant. Le rapport a été complété en décembre 2013 et publié en mars 2014 en partenariat avec Save the Children.

De septembre 2013 à mars 2014, le Bureau a rencontré plusieurs procureurs aux poursuites criminelles et pénales et plusieurs intervenants des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) à Montréal, Gatineau, Québec et Rimouski, pour leur présenter la recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec afin de solliciter leur collaboration. Ainsi, un précieux réseau de partenaires a été constitué.

Du 8 septembre au 15 octobre 2013, la troisième mission du Bureau au Sénégal a été effectuée, impliquant jusqu'à trois membres de l'équipe du Bureau et la participation des deux partenaires du projet, soit l'UNICEF et Save the Children. La formation des formateurs sénégalais des écoles de police et de gendarmerie a été complétée durant cette mission. Les premiers cours sur les droits de l'enfant ont été enseignés par ces mêmes formateurs en janvier et février 2014 dans les écoles participantes.

Du 16 au 19 septembre 2013, l'IBCR a animé, conjointement avec le Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, un atelier portant sur le soutien à la justice pour mineurs dans cette région, particulièrement auprès des unités de police spécialisées dans la protection de la famille et de l'enfant. En la présence de 9 délégations pays, l'atelier a permis de valider les données comparatives portant sur plus d'une centaine d'indicateurs de fonctionnement de ces unités spécialisées, tout en développant des plans d'action nationaux pour améliorer l'offre de services aux enfants. Un rapport final a été publié en anglais et en français à la fin de l'année 2013.

Du 28 octobre au 8 novembre 2013, le Bureau a organisé la première formation des formateurs de la Guinée au sein des écoles nationales de police et de gendarmerie. Appuyé par l'UNICEF et Save the Children, ce projet amorcé en avril 2012 a donc permis de mener à ce moment fort où les écoles participantes ont finalement été habilitées à enseigner le cours sur les droits de l'enfant dans le cursus initial de leurs nouvelles recrues.

Du 31 octobre au 13 décembre 2013, le Bureau a effectué sa seconde mission en République du Yémen dans le cadre d'un projet financé par l'UNICEF et mis en œuvre conjointement avec l'ONG yéménite SOUL for Development. Cette seconde mission a permis de valider l'état des lieux réalisé au cours de l'été et de l'automne 2013, et de jeter les bases de la première trousse de formation sur les techniques de protection de l'enfant destinée aux policiers.

Du 10 novembre au 12 décembre 2013, le Chargé de projet du Bureau travaillant sur la Jordanie est retourné dans ce pays pour une seconde mission. Le Bureau a signé en juillet 2013 une nouvelle entente entièrement financée par Save the Children Suède en partenariat avec Save the Children Jordanie pour intégrer des cours obligatoires sur la protection de l'enfant au sein du cursus d'enseignement de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale. Au terme de cette mission, un état des lieux a été complété en anglais, puis a été traduit en arabe.

Du 11 au 23 novembre 2013, le Bureau s'est rendu à Bujumbura au Burundi pour co-animer et observer un cours pilote organisé par les Forces en attente de l'Afrique de l'Est, afin de former une trentaine de civils amenés à prendre part à des missions de maintien de la paix sous l'égide de l'Union africaine.

Du 12 au 15 novembre 2013, 22 délégations des quatre coins de l'Afrique se sont réunies à Abidjan suite à l'invitation du Bureau dans le cadre du Cinquième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes en Afrique. Fort de l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, de l'UNICEF et de Save the Children, le Bureau a pu rassembler plus d'une centaine d'acteurs-clefs de la formation des forces de sécurité afin que les pays qui œuvrent à l'amélioration de leur cursus d'enseignement puissent expliquer leur travail et inspirer les pays qui n'ont pas encore débuté le projet.

Du 20 au 23 novembre 2013, la Directrice générale de l'IBCR s'est rendue à San José au Costa Rica en compagnie du Chargé de programme contre l'exploitation sexuelle afin de participer à un forum de discussion sur les leçons tirées de la mise en œuvre du projet. L'équipe y a aussi présenté les recommandations formulées à l'issue du projet à l'intention de 50 acteurs-clefs de la prévention, ainsi que les enquêtes et les poursuites relatives aux cas de tourisme sexuel de différentes régions du pays.

Les 23 et 28 novembre 2013, le Bureau a organisé son premier atelier de clôture d'un projet de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant. Cet atelier s'est déroulé à Niamey, au Niger, en

la présence des représentants des policiers, des gendarmes, des gardes nationaux et des militaires qui ont pris part au projet. Monsieur Jean-Baptiste Zoungrana, membre du Conseil d'administration du Bureau, était également présent pour prononcer le discours de clôture.

Du 2 au 5 décembre 2013, le Bureau a organisé deux ateliers consécutifs à Nairobi au Kenya en collaboration avec Save the Children pour orienter le processus d'évaluation de l'impact des formations déjà offertes par Save the Children depuis plus d'une décennie en Afrique de l'Ouest et de l'Est sur la protection de l'enfant. Le second atelier de l'atelier portait quant à elle sur le besoin de réviser le programme d'enseignement afin de mettre l'accent sur le transfert de compétences plutôt que de connaissances.

En décembre 2013, la première trousse de formation complète du Togo, destinée aux policiers et aux gendarmes et portant sur les droits de l'enfant, a été finalisée, corrigée et mise en page. Cette étape faisait suite à la formation des formateurs togolais qui s'est déroulée en novembre 2013 dans le cadre de la troisième mission du Bureau dans ce pays depuis la signature des ententes de partenariat avec l'UNICEF et Save the Children.

Les 8, 9 et 10 janvier 2014, le Bureau a co-animé le tout premier cours sur la gestion axé sur les résultats et le cadre de mesures de rendement axé sur les droits de l'enfant pour les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, du commerce et du développement du Canada. Offert d'abord en anglais, ce cours a ensuite été offert en français les 10 et 12 février 2014 à Gatineau, au Québec.

Le 27 janvier 2014, Madame Nadja Pollaert a quitté ses fonctions de Directrice générale de l'IBCR. Le Directeur des programmes et du développement, Monsieur Guillaume Landry, a alors été nommé Directeur général par intérim. Il est devenu officiellement Directeur général le 17 mars 2014.

À la fin janvier 2014, la firme indépendante Universalis a eu pour mission d'évaluer le fonctionnement interne et la structure organisationnelle du Bureau international des droits des enfants. Le rapport final a été soumis en mars 2014, ouvrant la voie à des réformes internes visant à améliorer le fonctionnement de l'organisation.

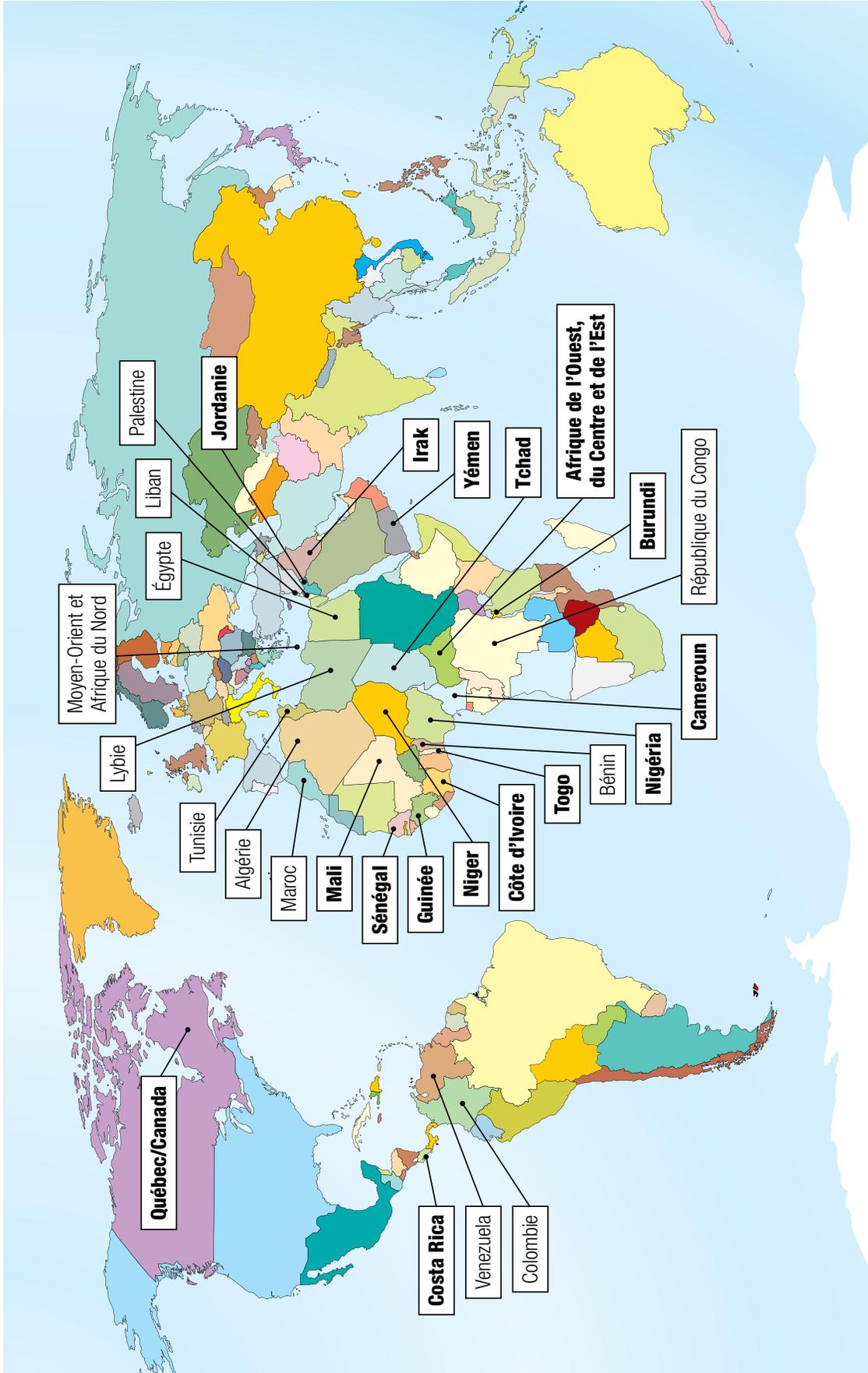
Du 10 au 22 février 2013, s'est déroulée à Kibiri au Cameroun la première formation de formateurs destinée aux policiers et aux gendarmes de ce pays. La semaine suivante, un atelier de développement a permis de jeter les bases de la première trousse de formation destinée à la magistrature en Afrique de l'Ouest, une formation qui devrait être offerte en 2014.

Du 10 au 14 février 2014, le Bureau a participé à Nairobi au Kenya au lancement des deux rapports qu'il a produits en collaboration avec Save the Children sur la situation régionale en matière de formation des militaires. A alors suivi un atelier de deux jours portant sur la réforme du cursus d'enseignement de la protection de l'enfant, établissant les bases d'un nouveau programme d'enseignement pour l'Afrique de l'Est.

Le 31 mars 2013, toute l'équipe du Bureau s'est réunie dans une cabane à sucre de la région des Laurentides au Québec pour fêter la fin de l'année financière et profiter de la saison des sucres.

Le 3 avril 2014, le Bureau a lancé à Gatineau, au Québec, son rapport final sur le projet de lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants au Costa Rica. En la présence de plus de 60 personnes provenant de 5 ministères fédéraux, le Bureau a présenté les principaux résultats obtenus, puis a tenu une réunion technique pour débattre des leçons tirées dans le cadre de ce projet de deux ans.

Présence du Bureau à travers le monde



LÉGENDE

Présence actuelle

Présence récente

Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant

Le renforcement des capacités du système de protection de l'enfant – l'exemple des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada

En mars 2010, l'Agence canadienne de développement international a lancé un appel d'offre pancanadien afin d'identifier une organisation ou un consortium susceptible de concevoir des cours sur les droits de l'enfant et de les enseigner aux fonctionnaires de l'agence. Le cours visait les fonctionnaires de tous les départements et de tous horizons, et avait pour objectif de leur enseigner la façon dont les droits de l'enfant pouvaient être intégrés dans les projets de coopération canadiens, notamment au moyen des outils de gestion axés sur le résultat, comme le modèle logique et le cadre de mesure de rendement. Le Bureau a répondu à l'appel et a été sélectionné en février 2011 pour devenir le partenaire privilégié du gouvernement pour ce mandat. Le contrat a finalement pu être signé le 10 mai 2011.

Ce n'est qu'en décembre 2012 que le Bureau a pu obtenir un premier mandat dans ce contexte, visant alors à fournir un appui ciblé à l'agence dans la conception du nouveau cours sur les droits de l'enfant. Le mandat comprenait la conception d'études de cas, de quiz, de mises en situation et de courtes histoires d'enfants illustrant certains droits des enfants. Le bureau devait, en outre, revoir l'ensemble du cours et proposer des simulations et des conférences thématiques spécialisées pour approfondir les compétences des fonctionnaires sur des sujets d'actualité portant sur les droits de l'enfant.

Durant le printemps 2013, le Bureau a pu compléter la révision de la trousse, notamment en revoyant le programme dans son ensemble et en préparant des fiches techniques et diapositives.

Enfin, près de 3 ans après l'appel d'offre lancé par le gouvernement, les premiers cours ont pu être offerts. Le Directeur général par intérim, Monsieur Guillaume Landry, s'est donc rendu à deux reprises à Gatineau, d'abord du 8 au 10 janvier, puis du 10 au 12 février, pour enseigner le cours en collaboration avec Madame Emmanuelle Tremblay, Analyste principale en protection des enfants au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada. Enseignés en anglais la première fois puis en français la seconde, les deux cours ont permis de former environ 50 fonctionnaires provenant des divisions multilatérales, bilatérales et thématiques autant que des secteurs consulaires et des affaires étrangères. Des conférenciers sont venus faire part de leur expertise dans chacun des cours.

Ces premiers cours ouvrent la voie à une deuxième série de cours enseignés en 2014-2015 pour accroître les capacités des fonctionnaires à mieux intégrer les droits de l'enfant dans leur analyse et leur appui quotidien.



Le Directeur général de l'IBCR anime un cours avec des représentants du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement sur la gestion axée sur les résultats et les droits de l'enfant. PHOTO IBCR

Le renforcement des capacités du système de protection de l'enfant – l'exemple du ministère des Finances et de l'Économie au Burkina Faso

En novembre 2012, le Directeur des programmes du Bureau international des droits des enfants, Monsieur Guillaume Landry, s'était rendu à Bonn en Allemagne pour prendre part à une table ronde sur la protection de l'enfant organisée par la Coopération allemande (GIZ). Suite aux échanges lors de cette rencontre, la GIZ a de nouveau contacté le Bureau durant l'hiver 2013, cette fois dans le but de se pencher sur la budgétisation adaptée aux enfants au Burkina Faso. L'objectif de cette étude est d'élaborer un état des lieux de l'ancrage actuel des droits des enfants et des jeunes dans le cycle budgétaire burkinabé. L'étude vise donc à définir des mesures stratégiques à travers les deux composantes du programme de conseil technique de la Coopération allemande auprès du ministère de l'Économie et des Finances au Burkina Faso (PMEF) en vue de renforcer durablement la mise en œuvre des droits des enfants et des jeunes dans le cadre d'une planification budgétaire axée sur les résultats. Le Bureau a donc accepté le mandat et l'a réalisé selon les trois étapes suivantes :

Étape 1 : étude préparatoire

Un premier rapport a présenté un résumé théorique de la discussion portant sur la politique de coopération ainsi que sur la pratique méthodologique concernant l'ancrage des droits des enfants et des jeunes dans le cadre de la réforme des finances publiques et de l'introduction d'une budgétisation axée sur les résultats. La priorité régionale était l'Afrique de l'Ouest, plus particulièrement le Burkina Faso. Plus de 60 documents ont ainsi été intégrés dans le cadre de la revue de littérature.

Ils s'engagent à nos côtés

Marc Christoph Schumacher

Conseiller technique principal de la Coopération allemande (GIZ)



« Nous avons été très impressionnés par le professionnalisme de l'IBCR, ses méthodes de travail et sa communication. L'étude a été élaborée, discutée et finalisée dans un bref délai. Elle se base sur une exploitation d'une multitude de documents, d'entretiens individuels et de groupes et des débats intenses et très participatifs. Cette expérience nous a permis de découvrir l'ampleur de la thématique des droits des enfants et des jeunes, de rencontrer les acteurs impliqués au Burkina Faso et de nouer des contacts intéressants. Les recommandations développées sont pour la plupart réalisables et praticables et nous sommes en train de préparer leur mise en œuvre. L'étude a suscité l'intérêt particulier du siège de la GIZ.

Nous sommes également impressionnés avec l'ouverture d'esprit, l'initiative, l'engagement, la rigueur et en même temps la créativité du Consultant M. Landry – ce qui a fait de cette consultation un événement exceptionnel pour nous. »

Sur la base de cette analyse, la méthodologie pour la réalisation de la mission au Burkina Faso a été élaborée.

Étape 2: mission sur le terrain

Sur la base du rapport initial, une enquête détaillée a alors été réalisée sur l'ancrage des droits des enfants et des jeunes dans le cycle budgétaire burkinabé. L'enquête a été étayée par des entretiens avec des acteurs-clefs des structures étatiques, des organisations internationales, de la société civile, des différents programmes de la Coopération allemande ainsi qu'avec l'équipe du PMEF.

La mission a été accompagnée par une consultante burkinabée, Madame Alimata Konaté. La mission a été réalisée du 18 au 28 mai 2013. Voici les principales composantes consultatives de cette mission :

- 12 directions, ministères ou structures étatiques ont été rencontrés
- 6 structures de la société civile burkinabée ont été rencontrées
- 7 rencontres bilatérales ont eu lieu avec des partenaires techniques et financiers
- 5 rencontres ont été tenues avec des structures au sein de la Coopération allemande
- 1 atelier de travail a été organisé avec huit fonctionnaires provenant de quatre directions travaillant sur les questions relatives aux enfants et aux jeunes
- 1 atelier de travail a été organisé avec huit techniciens travaillant dans quatre ONG nationales sur les questions relatives aux enfants et aux jeunes
- 1 atelier de consultation a été organisé grâce à l'appui du Réseau africain jeunesse santé et développement du Burkina Faso (RAJS/BF). Il a regroupé 7 garçons et 8 filles âgés de 17 à 19 ans.

Les résultats de l'étude préparatoire et de la mission de terrain constituent le cadre du développement d'une approche stratégique pour l'intégration des droits des enfants et des jeunes dans le PMEF.



Atelier de consultation avec huit adolescentes et sept adolescents, en présence de deux collègues de la Coopération allemande et des deux consultantes, le 25 mai 2013. PHOTO IBCR

Étape 3: rapport final

Un rapport final a été produit pour résumer les résultats, les approches stratégiques et les recommandations élaborées par le Bureau international des droits des enfants et la Consultante nationale. Il sert de document de référence pour le PMEF et d'autres Programmes similaires de la Coopération allemande ainsi que pour des entretiens avec des partenaires afin de prendre des mesures pour le renforcement des droits des enfants et des jeunes dans le cadre du Programme PMEF en vue d'une budgétisation transparente et axée sur les résultats. À première vue, le Burkina Faso semble offrir un contexte favorable à la budgétisation enfants et jeunes, notamment en termes de discours, de politiques et stratégies, de structures, de ratification de lois internationales et de consultation sur les besoins des populations. Malgré ce, un examen, approfondi du contexte économique, politique, social, institutionnel, structurel et culturel du Burkina Faso fait apparaître des défis majeurs qui se posent quant à une budgétisation efficace sur les droits de l'enfant et de la jeunesse. Ceux-ci sont entre autres l'engagement politique, la faiblesse du plaidoyer, la faible coordination des actions entreprises, la faible implication des bénéficiaires dans la hiérarchisation des priorités et le manque de communication entre l'État et les populations. Le rapport présente les 17 recommandations produites à la lumière des constats susmentionnés, des observations issues de la revue de littérature et des faits saillants des entretiens et ateliers organisés lors de la mission au Burkina Faso. Huit recommandations concernent l'appui de la Coopération allemande à la gestion des finances publiques, quatre portent sur la transparence et le contrôle citoyen, et cinq sur d'autres secteurs non liés au programme d'appui du PMEF. Ce programme prévoit toute une série de mesures ambitieuses, novatrices et structurantes dans

le but de laisser une marque notable sur l'intégration efficace et durable de la budgétisation enfants et jeunes dans le pays. Grâce à une approche collaborative et intégrée dans le paysage civil du Burkina Faso, l'application du cadre de fonctionnement favorable à la budgétisation enfants et jeunes facilite la mise en œuvre des recommandations sur la gestion des finances publiques. Le contrôle citoyen, les partenariats, les données, le plaidoyer et le renforcement de la société civile, le PMEF, en collaboration avec le programme allemand de lutte contre la traite de personnes au Burkina Faso, constituent des éléments importants permettant de faciliter l'application des recommandations portant sur la macroéconomie.

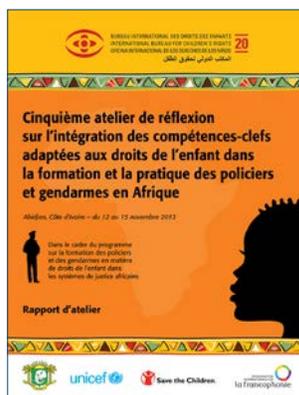


Atelier avec huit techniciens travaillant dans quatre ONG nationales œuvrant sur les questions relatives aux enfants et aux jeunes, en présence de deux collègues de la Coopération allemande et des deux consultants, le 23 mai 2013. PHOTO IBCR

Cinquième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique

Le cinquième atelier consacré à la formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant s'est déroulé à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 12 au 15 novembre 2013, suite aux rencontres de Ouagadougou (novembre 2009), de Cotonou (décembre 2010), de Niamey (novembre 2011) et de Lomé (décembre 2012). Cet atelier a mis de l'avant les réalisations, les apprentissages et l'expérience des délégations camerounaise, guinéenne, ivoirienne, nigérienne, sénégalaise et togolaise, qui ont su inspirer leurs collègues du reste du continent pour outiller l'ensemble des forces de sécurité afin d'adopter des pratiques adaptées aux droits de l'enfant.

La réalité de l'instabilité politique et sécuritaire, ainsi que les défis en matière de bonne gouvernance et de développement amènent des réformes au sein des institutions juridiques et des appareils de sécurité nationale. Trop souvent, l'appareil judiciaire ne fonctionne plus efficacement. Il faut donc cibler l'intervention des policiers et des gendarmes afin d'adapter leur pratique aux droits de l'enfant, dans le but de renforcer le rôle protecteur des agents et du système juridique qui les appuie. Un policier ou un gendarme adéquatement



Pour en savoir plus sur cet atelier, veuillez consulter le rapport sur notre site Internet, au www.ibcr.org.

formé, ayant intégré les principes applicables dans un État de droit, joue un rôle important dans la prévention, l'identification, et la correction des violations des droits de l'enfant. Il est donc outillé pour favoriser la réintégration à long terme des enfants dans la société. Toutefois, une police efficace et légitime ne peut exister que lorsqu'une relation de confiance s'établit entre les policiers et la société, d'où l'importance pour les policiers d'adopter un comportement éthique et approprié envers les populations.

L'objectif de l'atelier est donc de faire adopter par toutes les écoles des forces de sécurité des modules de formation sur les droits et la protection des enfants, qui seront intégrés de façon obligatoire et permanente dans le cursus de formation initiale. Ceci permettra de mieux garantir la protection des enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes criminels et devrait avoir un impact durable.

Le Bureau international des droits des enfants est persuadé que cet atelier permettra de poursuivre le travail dans les pays qui ont déjà amorcé cette réforme, tout en inspirant ceux qui s'apprentent à la mener.

Susan Bissell

*Chef de la protection de l'enfance,
Division des programmes, UNICEF*



Chaque jour, des filles et des garçons du monde entier entrent en contact avec le système de justice juvénile, qu'ils soient délinquants présumés, victimes ou encore témoins d'actes criminels. Le système de justice des mineurs est le mécanisme principal permettant aux États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de faire respecter, protéger et mettre en œuvre les droits reconnus aux enfants qui entrent en contact avec la loi. L'accès à la justice constitue l'un des droits fondamentaux des enfants qui entrent en contact avec le système judiciaire. La violation de ce droit résulte souvent d'une discrimination fondée sur le sexe, la race, le handicap ou la situation économique. L'accès à la justice sans discrimination est donc l'une des priorités de l'UNICEF dans sa promotion des droits des enfants qui entrent en contact avec la loi.

L'ensemble des études universitaires et des travaux de terrain mettent en évidence les nombreuses et importantes lacunes qui doivent être comblées afin que cet objectif soit atteint. Plus particulièrement, comme le souligne le rapport conjoint de 2012 sur la prévention et les réponses à la violence à l'égard des enfants au sein du système de justice juvénile réalisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'égard des enfants, les systèmes de justice juvénile se caractérisent par une « approche punitive disproportionnée ». Les enfants traités par ces systèmes, qu'ils soient délinquants présumés, victimes ou témoins d'actes criminels, sont trop souvent exposés à la discrimination, à la violence et à la stigmatisation et privés de mesures qui leur soient adaptées. Par ailleurs, en plus de la violence subie lors des interro-

gatoires, des arrestations et de la détention, il arrive fréquemment que des enfants qui ne sont ni appréhendés ni arrêtés soient néanmoins victimes de violence aux mains des autorités répressives – un phénomène souligné dans le rapport.

En tant que canadienne, je suis à la fois encouragée et fière du travail qui a été et est actuellement effectué par le Bureau international des droits des enfants (IBCR). L'IBCR travaille en partenariat avec l'UNICEF depuis plusieurs années pour entraîner des changements à long terme dans le traitement des enfants en contact avec le système judiciaire, particulièrement en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. Plus précisément, avec le soutien de l'UNICEF, l'IBCR a mis au point et supervisé la mise en œuvre d'outils nationaux de formation pour les forces de sécurité afin qu'ils promeuvent et protègent les droits de l'enfant conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Grâce à son approche pragmatique et à ses partenariats novateurs avec les écoles de formation des forces de sécurité dans les pays participants, l'IBCR a effectivement contribué à l'amélioration du traitement des enfants par la police et la gendarmerie, qui sont souvent le premier point de contact entre l'enfant et le système judiciaire. L'intégration des principes de justice réparatrice dans toutes les formations et les ateliers de l'IBCR est un élément-clé de son travail. Le lien intrinsèque entre la protection de l'enfant et la justice réparatrice en tant qu'alternative aux solutions punitives est reconnu par les organismes des Nations Unies, tel qu'articulé dans le récent rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'égard des enfants sur la Promotion de la justice réparatrice pour les enfants (2013).

Je suis convaincue que le travail accompli par l'IBCR pour faire en sorte que les forces de sécurité respectent et mettent en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et les législations nationales relatives aux droits de l'enfant est un véritable tremplin vers l'amélioration de la protection de l'enfant et le déclin de la violence dans les systèmes de justice pour mineurs dans tous les pays participants.



Les délégations lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier d'Abidjan. PHOTO IBCR

Initiative régionale de soutien à la justice pour mineurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, particulièrement aux unités de police spécialisées dans la protection de la famille et de l'enfant

Du 16 au 19 septembre 2013, 23 délégués représentant neuf pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), soit l'Irak, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, le Soudan, les Territoires palestiniens occupés, la Tunisie et le Yémen, ont été invités à prendre part à un atelier régional tenu à Amman, en Jordanie, portant sur la justice pour mineurs, particulièrement dans les unités de protection de la famille et de l'enfant afin de réaliser un examen stratégique du rôle de ces unités et du travail qu'elles ont accompli. Les informations obtenues lors de la confection d'une revue de littérature, les résultats des discussions menées lors des ateliers, ainsi que les données collectées au moyen de questionnaires ont donné lieu à un rapport qui vise à présenter les principales tendances en termes de système de justice pour mineurs dans la région MENA afin de fournir une analyse exhaustive destinée à tous les acteurs ayant le projet d'améliorer l'accès à la justice pour les mineurs dans la région MENA.

En ce qui concerne l'analyse du cadre juridique et des politiques nationales, la plupart des entités policières et des unités de protection de l'enfant ont souligné les difficultés représentées par l'adoption de techniques de travail particulières aux enfants et considèrent que ni le droit national ni le système judiciaire ne sont accordés aux normes internationales en ce qui a trait à l'âge de la responsabilité pénale ou aux mesures alternatives à la détention, pour ne donner que ces exemples. Des réformes coordonnées devront être menées, et il s'agira de mobiliser les acteurs de la vie politique afin de permettre aux systèmes de justice pour mineurs d'être efficaces.

Une autre difficulté majeure se pose avec la mise en œuvre des lois relatives à la protection de l'enfance lorsque celles-ci entrent en conflit avec les pratiques traditionnelles ou culturelles. La légitimité du droit coutumier et l'influence des chefs religieux et communautaires

sont des facteurs-clés à analyser afin de renforcer la protection de l'enfant et l'accès à la justice pour les mineurs. Alors que cette légitimité et cette influence pourraient être positives, dans certains cas, elles sont aussi des causes de violation des droits des enfants, comme les mutilations génitales féminines (ou excisions), les mariages forcés et/ou précoces et l'institutionnalisation des enfants.

Néanmoins, les forces de sécurité ont un rôle à jouer dans la prévention des pratiques traditionnelles néfastes, particulièrement lorsque les États possèdent un ensemble de mesures législatives criminalisant ces pratiques.

En ce qui concerne les mandats et les fonctions des unités de police spécialisées, la conformité des systèmes de justice nationaux avec les normes internationales exige l'intégration de la justice réparatrice dans le travail du policier. Les unités de police spécialisées en protection de la famille et de l'enfant des pays de la région MENA rencontrent des difficultés pour rendre accessible une approche policière adaptée à tous les enfants. Même dans les zones urbaines, l'accès physique demeure un défi qui nuit potentiellement aux enfants dans leur droit à la protection. Le principe de non-discrimination applicable à tous les droits contenus dans la CDE permet d'appuyer les efforts déployés afin de surmonter ces obstacles. Malheureusement, cela peut mener les États à allouer des ressources dans les zones où se trouve la majorité de la population, excluant ainsi d'autres catégories d'enfants. Par conséquent, certains aspects du cheminement de l'enfant sont susceptibles de se retrouver (de manière intentionnelle ou circonstancielle) entre les mains d'acteurs informels mal outillés pour faire face à ce type de responsabilité, ce qui porte ainsi potentiellement atteinte à des droits internationalement reconnus à l'enfant.



L'ensemble des délégations présentes à l'atelier d'Amman. PHOTO IBCR

Projet au Burundi



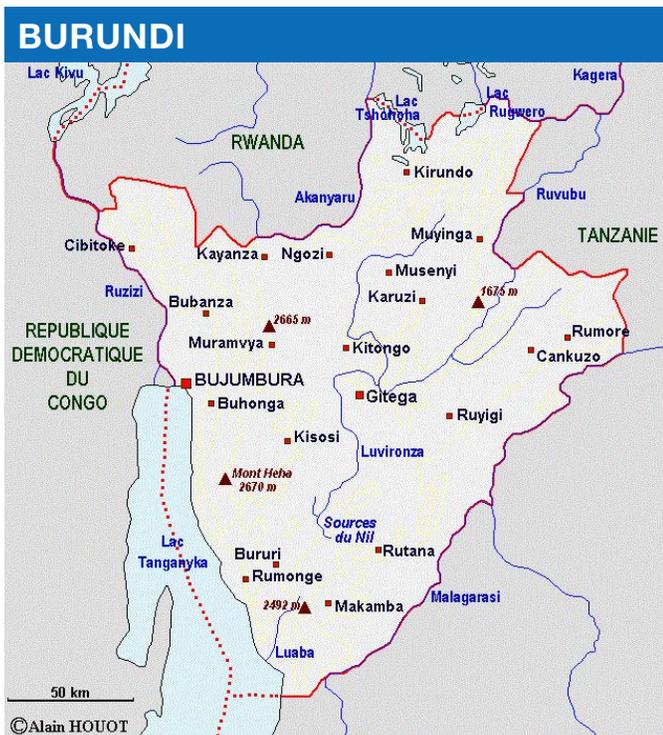
Monsieur Javier Ortega

Consultant – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



Monsieur François Sobo

Consultant – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



©Alain HOUOT

SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Sur les bases du plan d'action national développé par la délégation burundaise à Lomé, l'UNICEF et l'IBCR ont proposé d'accompagner dans le temps des formations conséquentes, intégrées et pratiques au sein des écoles de police et du Centre de formation des professionnels de la justice à travers un processus de transfert de connaissances et de suivi afin d'obtenir un impact réel et durable.

Le contexte actuel au Burundi est favorable au lancement de ce processus. Les textes de loi adoptés récemment offrent une opportunité unique afin de développer les capacités du personnel juridique relativement à ces changements législatifs, tout en renforçant ses compétences pour traiter des questions portant sur les enfants vic-

times, témoins ou auteurs d'actes criminels. De même, ces réformes favoriseront la formation des forces de l'ordre sur les techniques de maintien de l'ordre, mais aussi sur les principes fondamentaux des droits de l'homme en général, et des droits de l'enfant en particulier, renforçant ainsi l'État de droit et la protection de l'enfant au Burundi.

Les dates-clefs

- Première mission : **du 8 juillet au 9 août 2013**
- Atelier de cadrage : **les 11 et 12 juillet 2013**
- Deuxième mission : **du 16 septembre au 4 octobre 2013**
- Atelier stratégique : **les 7 et 8 novembre 2013**
- Formation pilote des magistrats : **du 25 au 29 novembre 2013**
- Formation de formateurs des magistrats : **du 2 au 13 décembre 2013**
- Atelier de développement : **du 16 au 19 décembre 2013**

Le projet en chiffres

- **8** ateliers organisés auprès de différents interlocuteurs : un atelier de cadrage afin de finaliser et de lancer le projet avec la participation de représentants du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.
- **2** ateliers de consultation donnés dans deux régions différentes (Ngozi et Gitega) avec les autorités locales et les organisations de défense des droits de l'enfant.
- **3** ateliers thématiques avec la police, les magistrats et les acteurs sociaux concernés afin d'établir et d'analyser le cadre contextuel et procédural entourant le droit des enfants.
- **1** atelier stratégique ayant pour but de compléter l'état des lieux.
- **1** atelier de développement s'est tenu au mois de décembre 2013.

Ils s'engagent à nos côtés

Aline Kica Niyonkuru

UNICEF Burundi



En 2013-2014, l'UNICEF et les ministères de la Justice et de la Sécurité publique ont signé une convention de partenariat avec le Bureau international des droits des enfants (IBCR) dans le but de promouvoir les droits de l'enfant au Burundi. Après deux années de travail intense, les droits de l'enfant et la justice des mineurs ont été intégrés dans les programmes des trois écoles de police et du Centre de formation professionnelle de la justice. Les acteurs de la protection de l'enfant, notamment les travailleurs sociaux et les magistrats des chambres et des sections pour mineurs, sont en train d'acquiescer le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, y compris ceux qui sont victimes, témoins ou en conflit avec la loi. Ces efforts concertés des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux soutenus par l'IBCR permettent de traduire sur le terrain la politique nationale de protection de l'enfant.»

- Plus de 100 interlocuteurs rencontrés et consultés, principalement pour établir l'état des lieux
- 88 documents, pages Internet et rapports consultés et analysés
- 38 enfants rencontrés en entretien
- 32 policiers rencontrés en entretien

Les résultats obtenus au Burundi en 2014

- Mise en place d'un Comité de pilotage du projet
- Réalisation d'un plan d'action pour mettre en œuvre le projet de formation de la police et de la magistrature au Burundi pour l'année 2013-2014
- Soutien et collaboration des acteurs-clefs dans la protection des droits de l'enfant au Burundi
- Réalisation de l'état des lieux sur la protection des enfants au Burundi
- Établissement des besoins en formation des policiers et magistrats sur le droit des enfants
- Accord avec les parties prenantes pour la méthodologie et le contenu à adopter pour la trousse de formation du projet sur la magistrature et sur la police
- Développement des outils de formation initiaux pour la magistrature et la police
- Formation pilote et formation des formateurs des membres de la magistrature burundaise

Les institutions partenaires

Les institutions membres du Comité de pilotage

- École des brigadiers de police (EBPO)
- Centre d'instruction (CI)
- Institut supérieur de police (ISP)
- Brigade de protection des mineurs
- Centre de formation professionnelle de la justice (CFPJ)

Institutions publiques

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de la Sécurité publique (police pour la protection des mineurs)
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Solidarité nationale des Droits de la Personne humaine et du Genre (Département de l'enfance)
- Ministère de la Justice (Cellule pour la justice juvénile)
- Ministère de la Santé
- Ministère du Travail

Organisations internationales

- Save The Children
- FNUAP
- UNICEF
- Children War
- Justice et équité

Organisations non gouvernementales nationales

- Œuvre humanitaire pour la protection et le développement de l'enfant en difficulté (OPDE)
- Observatoire Ineza des droits de l'enfant (OIDEB)
- GIRIYUJA

Projet au Cameroun



Monsieur Soumahoro Gbato

Responsable des formations et des missions sur le terrain



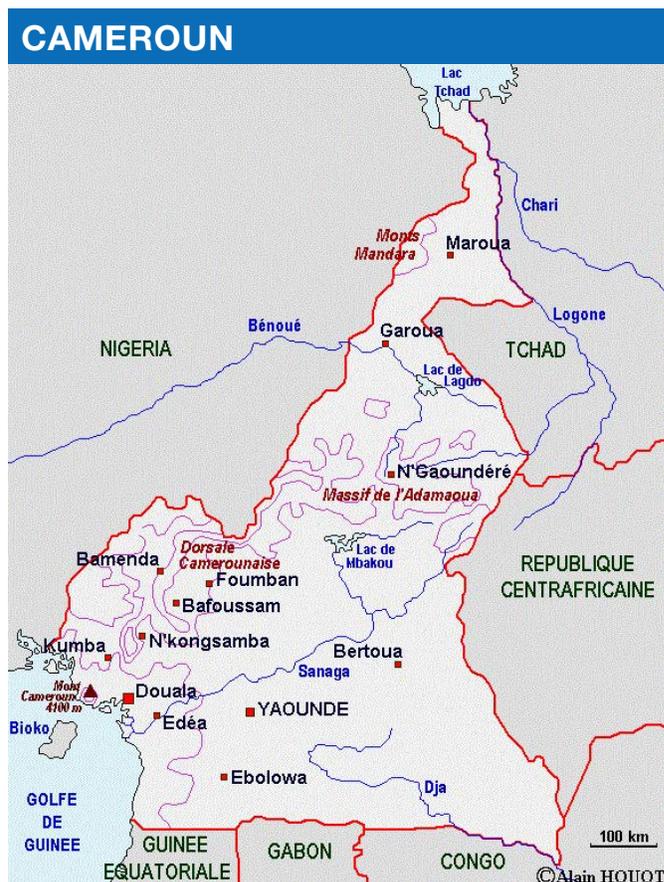
Madame Sabine Michaud

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



Monsieur Karim-André Laz

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Impliqué depuis 2009 dans ce programme régional, le Cameroun a amorcé la mise en œuvre de son plan d'action développé à Niamey, au Niger en 2011. Le projet est réalisé en collaboration avec le gouvernement du Cameroun et grâce à l'appui financier de l'UNICEF.

La phase de mise en œuvre du projet de formation des forces de défense et de sécurité et des magistrats aux droits de l'enfant en République du Cameroun en est maintenant à sa deuxième année d'activité. L'objectif du projet était d'intégrer un module obligatoire et évalué sur les droits de l'enfant dans les programmes de formation des policiers, des gendarmes et des magistrats au Cameroun. En 2012, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) avait effectué deux missions au Cameroun qui ont permis de réaliser un état des lieux et de développer les ébauches des outils pour la formation initiale des policiers et des gendarmes.

Du 21 janvier au 1^{er} mars 2014, l'IBCR a organisé une troisième mission au Cameroun dans le but de mobiliser les partenaires nationaux autour de la validation de la trousse de formation initiale pour la police et la gendarmerie, de la formation des formateurs, et du développement d'un plan permettant de développer la trousse de formation destinée à la magistrature camerounaise.

Nos partenaires

Les partenaires du projet au Cameroun sont le gouvernement camerounais et l'UNICEF. Le projet est géré dans le cadre du programme de coopération entre l'UNICEF et le gouvernement. Le Sous-directeur de la législation administrative et financière à la Direction de la législation du ministère de la Justice guide présentement ce projet dans sa phase de mise en œuvre nationale.

Les dates-clefs

- Atelier de validation des outils de formation initiale pour les forces de défense et de sécurité : **les 23 et 24 janvier 2014**
- Réunion du Comité de pilotage : **7 février 2014**



Des participants à l'atelier de Formation des formateurs de février 2014. PHOTO IBCR

- Atelier de formation des formateurs : **du 10 au 21 février 2014**
- Atelier de réflexion et de conception de la trousse de formation sur les droits et la protection de l'enfant : **du 24 au 27 février 2014**

Le projet en chiffres

- **30** : nombre de participants à l'atelier de formation des formateurs – dont **4** femmes.
- **15** : nombre de personnes ayant participé à l'atelier de réflexion et de conception de la trousse de formation sur les droits et la protection de l'enfant
- **6 semaines** : durée totale de cette 3e mission au Cameroun

Les résultats obtenus au Cameroun en 2014

Au cours de la mission à l'hiver 2014, les trousse de formation initiale ont été validées, les outils ont été transmis aux ministères de tutelle des forces de sécurité et 30 formateurs, désormais en mesure d'enseigner les cours, ont été formés. Enfin, le plan de développement de la trousse de formation des magistrats par les représentants de l'École de la magistrature et du Comité de pilotage a également été validé, le but étant de développer la trousse et de former les formateurs d'ici la fin de 2014.

Ils s'engagent à nos côtés

Officier de police principal Bea Hopp

Fonctionnaire – École nationale supérieure de police à Yaoundé



« J'ai eu l'opportunité et le plaisir de participer à l'atelier de formation des formateurs en renforcement des compétences des policiers et gendarmes en protection des droits de l'enfant. Au terme de cette formation, je voudrais exprimer à mes deux facilitateurs, Madame Sabine Michaud et Monsieur Soumahoro Gbato, mon entière satisfaction et toute ma gratitude.

Merci pour le savoir, le savoir-faire, et le savoir-être que vous nous avez transmis durant ces douze jours ; ces enseignements nous seront utiles à plus d'un titre pour nous-mêmes et pour nos administrations. Je suis d'ailleurs convaincu que les enfants victimes, témoins ou en conflit avec la loi du Cameroun seront également bénéficiaires.

Je me permets également d'envoyer mes remerciements au Bureau international des droits des enfants. Il y a quelques semaines, j'ignorais son existence et surtout son rôle majeur dans la protection des droits de l'enfant. Enfin, je me permets de saluer la participation du ministère de la Justice et le soutien de l'UNICEF dans l'organisation et la réussite de ce séminaire. »

Les autres institutions partenaires

Les institutions partenaires du Comité de pilotage

- Ministère de la Justice
- Délégation générale à la Sûreté nationale
- École nationale supérieure de la police
- Gendarmerie nationale
- Écoles et Centres d'instruction de la Gendarmerie nationale
- École nationale d'administration et de magistrature
- Ministère des Affaires sociales
- UNICEF

Les institutions partenaires du Groupe de référence

- École instrument de paix (EIP) – Cameroun
- Plan Cameroun
- Association camerounaise des droits de l'enfant (ACDE)
- Cameroon Young Jurists Legal Resource Center (CYJULERC)
- Cameroon Society for Prevention of Child Abuse and Neglect (CASPCAN)
- Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale-OHCHR
- CARSER
- CAED
- Action locale pour un développement participatif et autogéré (ALDEPA)
- Foyer de l'espérance
- Action sociale de la prison centrale de Yaoundé
- UNICEF

Projet en Côte d'Ivoire



Madame Sabine Michaud

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

Ils s'engagent à nos côtés

Maréchal des logis-chef

Richard Sobdibe

Gendarmerie du Cameroun



« J'ai participé au séminaire de formation des formateurs police-gendarmerie à Kribi, présenté par Madame Sabine Michaud. J'ai beaucoup appris sur l'enfant et ses droits et maintenant, je pense qu'il m'appartient de faire prospérer la richesse de la formation dispensée. Je me considère maintenant comme un ambassadeur de l'IBCR, et à mon retour à Yaoundé, j'ai tout fait pour que les stagiaires officiers de police judiciaire (actuellement en formation) soient formés aux droits des enfants sous forme de conférences animées par nous-mêmes.

Encore merci à l'IBCR! »

Les objectifs du projet

Le projet Formation sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique des forces de sécurité en Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'UNICEF Côte d'Ivoire et le gouvernement du pays, avec le soutien technique du Bureau.

Le but ultime du projet est d'améliorer de façon significative, durable et mesurable, le respect des droits de l'enfant par les agents des forces de l'ordre, en fournissant une formation permettant l'acquisition de nouvelles connaissances sur les droits de l'enfant et le développement des compétences-clefs requises dans les interventions auprès des enfants.

L'objectif est d'intégrer de façon permanente et obligatoire un programme de formation aux droits et à la protection de l'enfant dans les écoles de formation des policiers et des gendarmes du pays pour une meilleure protection des enfants.

L'originalité de ce projet et des outils de formation qu'il propose réside dans la volonté de mettre en place une approche d'enseignement dualiste et intégrée qui utilise des techniques participatives judicieusement choisies et adaptées aux contextes locaux, et qui favoriseront, au sein des écoles de formation des forces de sécurité, le développement des six compétences-clefs antérieurement validées par les principaux acteurs du projet.

Nos partenaires sur le terrain

- Institutions responsables du développement et de la mise en œuvre du projet membres du Comité de pilotage
- Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Police nationale (DGPN)
- ministère de la Défense, Bureau organisation et emploi (BOE)
- École nationale de police d'Abidjan
- Écoles de gendarmerie d'Abidjan et de Toroguhé
- Sous-direction pour la lutte contre la traite des enfants, la délinquance juvénile et l'exploitation des enfants (SDLTEDJ)
- UNICEF, important partenaire financier et technique de l'IBCR et du gouvernement ivoirien

Les dates-clefs

- **Mission 4 : du 20 avril au 14 juin 2013**
 - Atelier de validation de la trousse initiale : les 25 et 26 avril 2013
 - Atelier de restitution de la trousse et formation continue des animateurs (partie 2) : du 28 avril au 3 mai 2013
 - Atelier de formation initiale des formateurs : du 20 au 31 mai 2013
 - Atelier de développement de la trousse spécialisée : du 10 au 12 juin 2013
- **Mission 5 : du 11 septembre au 24 octobre 2013**
 - Atelier de validation de la trousse spécialisée : les 16 et 17 septembre 2013
 - Atelier de formation de formateurs sur la trousse spécialisée : du 7 au 18 octobre 2013
 - Observations des premières formations « pilotes » :
 - Gendarmerie Abidjan (continue) : 18 septembre 2013
 - Police (continue) : 30 septembre et 1^{er} octobre 2013
 - Gendarmerie Abidjan (initiale) : 4 octobre 2013
 - Gendarmerie Toroguhé : les 21 et 22 octobre 2013
- **Mission 6 : du 11 au 15 novembre 2013**
 - Atelier régional : du 12 au 15 novembre 2013

Le projet en chiffres

- 6 missions sur le terrain
- 12 ateliers thématiques (dont 3 ateliers de formation de formateurs d'une durée de 12 jours)
- 1 atelier régional
- 14 nouveaux formateurs pour la formation continue
- 30 nouveaux formateurs pour la formation initiale
- 19 nouveaux formateurs pour la formation spécialisée
- 1 état des lieux (à partir d'une revue de littérature) sur la formation des forces de sécurité en droits de l'enfant en Côte d'Ivoire
- 319 personnes rencontrées, dont 169 filles et garçons âgés de 8 à 18 ans
- 1 guide de l'animateur (formation continue)
- 2 trousse de formation (initiale et spécialisée) sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique des forces de sécurité en Côte d'Ivoire comprenant chacune 6 outils, soit :
 - Un guide de facilitation
 - Un manuel des documents d'appui
 - Un guide de l'élève (formation initiale)/manuel de la personne apprenante (formation spécialisée)
 - Un guide de référence
 - Un manuel des outils d'évaluation
 - Un guide de poche
- 1 rapport : Cinquième atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et gendarmes en Afrique

Ils s'engagent à nos côtés

Capitaine Yao Kouakou Braffo

École de gendarmerie d'Abidjan.



« J'ai été particulièrement touché par la manière dont l'IBCR a piloté la question des droits des enfants avec les forces de sécurité, à savoir la police et la gendarmerie ivoiriennes. Cette dextérité m'a permis de comprendre réellement la démarche à suivre quand un enfant est impliqué dans une affaire quelconque. Aussi, l'IBCR est un partenaire sûr dans le domaine des droits des enfants. L'implication directe de l'UNICEF dans tout le processus a aussi démontré que cette structure est également une entité de confiance qui, dans le quotidien des faits, a montré sa maturité pour conduire les missions qui sont les siennes à travers le monde entier. Les défis sont énormes mais avec cet engagement sans faille, nous parviendrons à les relever, car notre pays en a besoin pour son émulation de tous les enfants qui y vivent, sans distinction de race, de religion ou d'ethnie. »

Les résultats obtenus en Côte d'Ivoire en 2013

Au cours de l'année 2013, les formations de formateurs sur la trousse initiale et spécialisée ont permis de former une trentaine de personnes au sein de l'école de police et des écoles de gendarmerie qui disposent désormais de nouvelles formatrices et de nouveaux formateurs qualifiés dans le domaine des droits de l'enfant. Des outils de formation efficaces et adaptés au contexte du pays ont été mis à la disposition des écoles. Le processus d'intégration des cours est bien enclenché et des cours spécifiques sur les droits de l'enfant sont à présent dispensés dans les écoles.

Les autres institutions partenaires de l'IBCR

- ONUCI – Protection de l'enfance
- UNPOL – Police civile des Nations Unies
- Ministère de la Justice, Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJJE)
- Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE)
- Ministère d'État, de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité
- Fondation AMIGO-DOUMÉ
- OIS Afrique – Organisation pour les droits et la solidarité en Afrique
- Save The Children
- International Rescue Committee
- BICE (Bureau international catholique de l'enfance)

Ils s'engagent à nos côtés

Adolphe Yao N'Gatta

Directeur de la Sous-direction de la lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile



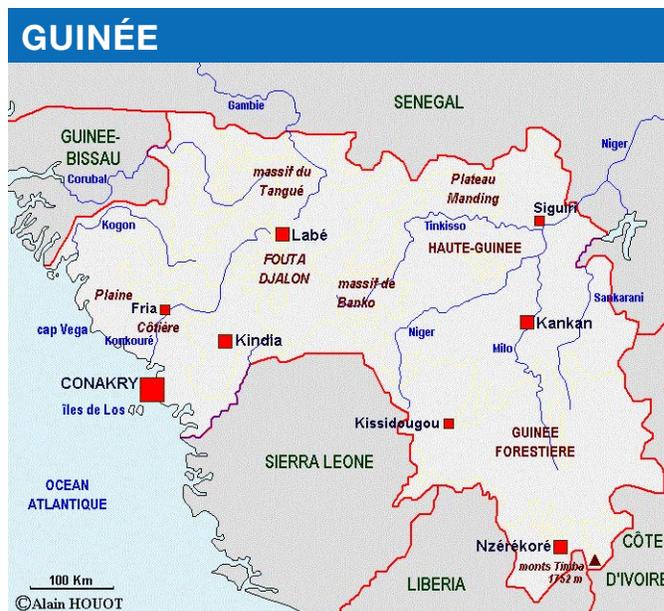
«[...] Je voudrais en toute sincérité dire que depuis ma prise de service à la tête de la Sous-direction de la lutte contre la traite des enfants et la délinquance juvénile (SDLTEDJ) et qu'en tant que membre de la cellule technique du projet d'intégration des cours sur le droit et la protection des enfants dans le programme de formation des écoles de police et gendarmerie, j'ai été très impressionné par la disponibilité, le courage, la ponctualité et l'intelligence dans le choix et l'adaptation des modules ou sessions de l'équipe de l'IBCR à l'actualité ivoirienne. J'ai été surtout émerveillé par la qualité du choix des thématiques reflétant la situation réelle dans le cadre de la formation spécialisée. Nous souhaiterons avoir à nos côtés cette équipe dans l'accompagnement du projet, surtout pour les cours pilotes dans la formation spécialisée. Cette expérience doit être renouvelée car l'IBCR reste un partenaire technique très fiable et volontaire. Merci de nous montrer et de nous faire comprendre que les droits de l'enfant restent l'affaire de tout le monde, même des politiques. [...]»

Projet en Guinée



Monsieur Karim A. Laz

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant (Togo, Guinée, Cameroun)



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Dès 2011, lors de l'atelier régional organisé par l'IBCR à Niamey au Niger, le gouvernement de la République de Guinée a manifesté son désir d'introduire une formation obligatoire et permanente sur la protection et les droits de l'enfant dans le programme de la formation initiale des élèves des forces armées et de la police ainsi qu'une formation spécialisée s'adressant aux intervenants directs auprès des enfants. Le gouvernement guinéen a donc marqué son engagement pour cette initiative en assistant à un atelier régional organisé à cet effet en 2012. L'IBCR a donc pu collaborer avec les différents partenaires dans le pays pour la mise en œuvre de ce projet grâce à l'appui technique et financier de l'UNICEF et de Save the Children.

Les dates-clefs

- Atelier de développement des outils de la formation initiale : **les 17 et 18 octobre 2013**
- 3^e mission : **du 12 octobre au 16 novembre 2013**
- Atelier de validation des outils de la formation initiale : **les 17 et 18 octobre 2013**
- Formation des formateurs : **du 28 octobre au 8 novembre 2013**
- Atelier de développement de la trousse de formation spécialisée : **13 novembre 2013**
- Formation des formateurs spécialisés : **du 28 octobre au 8 novembre 2013**
- Atelier d'évaluation : **8 novembre 2013**
- Cérémonie de clôture : **8 novembre 2013**

Le projet en chiffres

- **Plus de 200** documents et pages Internet consultés et analysés
- **72** garçons et filles ayant participé aux entretiens
- **Plus de 50** personnes rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux

Les résultats obtenus en Guinée en 2013

Au cours de l'année 2013, une formation de formateurs sur la trousse initiale ont permis de former une trentaine de personnes au sein de l'école de police et des écoles de gendarmerie qui disposent désormais de nouvelles formatrices et de nouveaux formateurs qualifiés dans le domaine des droits de l'enfant. Des outils de formation efficaces et adaptés au contexte du pays ont été mis à la disposition des écoles. Le processus d'intégration des cours est bien enclenché et des cours spécifiques sur les droits de l'enfant sont à présent dispensés dans les écoles.



Des participants à l'atelier de Formation des formateurs spécialisés de novembre 2013. PHOTO IBCR

Ils s'engagent à nos côtés

Louissette Mata Koundouno

Inspectrice principale de police



« L'atelier sur la formation des formateurs de la Police et de la Gendarmerie nationales de la République de Guinée sur les droits de l'enfant m'a permis d'être mieux outillée pour aborder la question des enfants en général et de leur vulnérabilité dans notre société. Cette formation m'a fait prendre conscience du professionnalisme nécessaire pour traiter les dossiers des enfants, qu'ils soient auteurs, victimes ou témoins d'infractions pénales. Nul doute que cette formation me donne les capacités pour transmettre à mes pairs les comportements et attitudes à adopter face aux enfants.

De cette formation, de ce projet, je sors engagée à respecter et à faire respecter l'intérêt supérieur des enfants. Leur protection est primordiale et je me sens outillée pour participer au changement qui doit s'opérer. »

Ils s'engagent à nos côtés

Adjudant Martial Lamah Cécé,

Instructeur aux écoles de gendarmerie, cellule déontologie



« Les enfants constituent la relève, le futur, et ce, pour toute la nation. Néanmoins, ils sont victimes d'abus et de maltraitance de toutes sortes commis dans toutes les sphères de la société, y compris par les représentants des forces de sécurité. Il est donc capital de promouvoir et de protéger leurs droits.

Au cours de cet atelier de formation des formateurs, en plus des nouvelles techniques d'enseignement, nous avons acquis toutes les compétences nécessaires pour travailler pour et auprès des enfants. Que ce soit pour les aborder, les interpeler, interagir avec eux, les référencer ou encore assurer une collaboration entre les partenaires essentiels à leur suivi, nous sortons gagnants de cette formation, riches d'un savoir-faire et d'un savoir-être judicieux.

Les forces de sécurité sont composées de professionnels qui ont le devoir d'adapter leur comportement à la situation et aux conditions de vie des personnes avec qui ils interagissent. La qualité d'enfant impose l'adaptation nécessaire des forces de sécurité.

Avec l'engagement des principaux acteurs de Guinée pour l'intégration de ce cours de façon permanente dans la formation des forces de sécurité, nous sommes convaincus qu'il y aura, à court terme, des améliorations significatives dans nos interventions auprès des enfants. »

Les groupes cibles rencontrés par l'IBCR en Guinée :

- Enfants et jeunes
- Policiers
- Gendarmes
- Représentants du ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance, du ministère de la Justice, du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
- Représentants des ONG et ONGI
- Représentants de l'UNICEF et des autres agences des Nations Unies
- Autorités coutumières/chefs de métiers

Le Comité de pilotage est présidé par le ministre de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille. Il est composé des représentants de :

- École nationale de police
- École nationale de gendarmerie de Sonfonia
- École nationale de gendarmerie de Kaliah
- Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs
- Point focal « Mineur en conflit avec la loi » du Bureau des investigations judiciaires
- Direction nationale adjointe de la formation des services de sécurité
- UNICEF et Save the Children appuient également le Comité de pilotage

Les trois groupes thématiques de travail correspondant aux domaines de la protection de l'enfant :

- Groupe de travail sur la justice et les enfants
- Groupe de travail sur l'enregistrement des naissances
- Groupe de travail sur la protection des OEV

Le groupe de référence est composé de :

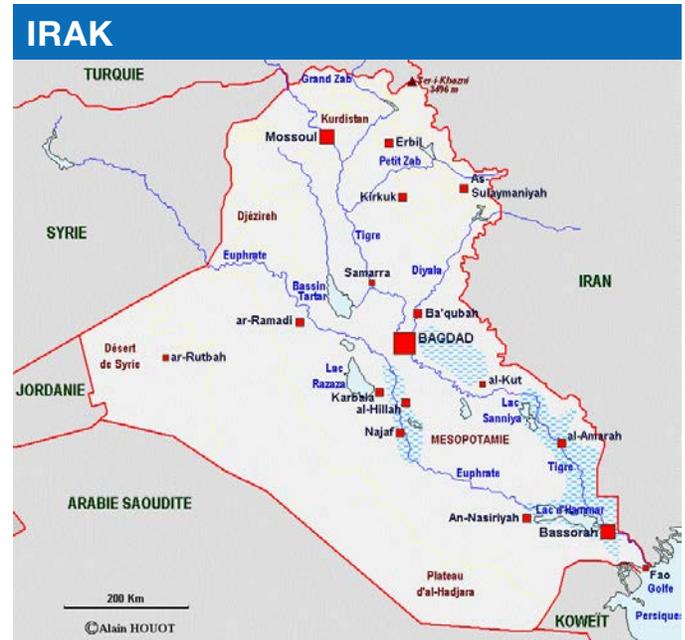
- La Direction de l'éducation préscolaire et de la protection de l'enfance du ministère des Affaires sociales et de la Promotion féminine
- Le juge d'instruction au tribunal pour enfants du ministère de la Justice
- La cellule de liaison Sécurité intérieure du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
- La Coalition des ONG de protection et de promotion des droits de l'enfant luttant contre la traite COLTE/CDE
- Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Projet en Irak



Madame Rena Ramkay

Consultante – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Le développement d'un cours permanent pour les droits et la protection de l'enfant et la formation de la police d'Erbil et de Sulaymaniya dans les institutions de la région du Kurdistan font partie d'un programme plus vaste mis au point par l'IBCR. Ce programme vise à renforcer les capacités des agents d'application de la loi pour identifier et traiter des problématiques liées au droit et à la protection de l'enfant dans un contexte juridique. Avec le soutien actif de l'UNICEF en Irak et le ministère de l'Intérieur dans la région du Kurdistan, ce projet a été lancé en août 2013 et a été mis en œuvre avec les académies de formation de la police d'Erbil et de Sulaymaniya, mais aussi avec le soutien actif de tous les postes de police des mineurs, de la Direction générale de la lutte contre la violence faite aux femmes, de la Direction générale de la police et d'autres intervenants des ministères gouvernementaux, des organisations non gouvernementales locales et de la communauté des donateurs. Un état des lieux identifiant les principales parties prenantes et les enjeux de la région du Kurdistan dans les domaines de la protection des enfants et de la justice pour mineurs a été achevé en février 2014 et, sur la base des conclusions de ce rapport et des recommandations des intervenants, une trousse de formation pilote a été développée à la fin de mars 2014.

La prochaine phase de mise en œuvre implique la réalisation d'une formation et de l'atelier de formateurs, la tenue de formations pilotes à l'aide de la trousse de formation, le suivi des efforts pour consolider le soutien à la formation permanente de la police et le renforcement du système de protection de l'enfance.

Les dates-clefs

- Première mission : **du 18 août au 19 septembre 2013**
- Atelier de cadrage : **les 21 et 22 août 2013**
- Deuxième mission : **du 8 novembre au 12 décembre 2013**
- Atelier stratégique : **les 24 et 25 novembre 2013**
- Atelier de développement : **du 1^{er} au 4 décembre 2013**

Le projet en chiffres

- **260** groupes ont été approchés par l'IBCR lors de la collecte de données sur le Gouvernement régional du Kurdistan
- **82** enfants ont participé à des entrevues et à des groupes de discussion
- **62** membres de la police ont été interrogés
- **36** représentants de **19** institutions différentes ont participé à l'atelier de cadrage
- **22** participants représentant **13** institutions des trois gouvernorats – Erbil, Dohouk et Sulaymaniya – ont participé à l'atelier stratégique
- **14** représentants de la police (10), des ONG locales (3) et de l'Université de Salah ad-Din (1) ont participé activement à l'atelier de développement
- **Plus de 250** sources de recherche ont été consultées pour fournir des informations de base pour la cartographie de la protection des enfants et la justice des mineurs dans la région du Kurdistan

Les résultats obtenus en Irak en 2013

- Un soutien actif et la participation du ministère de l'Intérieur et des institutions de police dans les trois gouvernorats – Erbil, Dohuk et Sulaymaniya
- Rédaction d'un état des lieux en anglais et en kurde, donnant un aperçu et une analyse de la protection des enfants déjà existante, ainsi qu'une estimation des systèmes de justice pour mineurs, et une idée des recommandations émises par les intervenants à propos des améliorations à apporter au cours du projet
- Intégration des opinions de l'enfant dans l'état des lieux et dans la conception des programmes et des outils
- Engagement des partenaires à participer et d'aider à la mise en œuvre du projet d'un Comité de pilotage et d'un Groupe de référence, composé de représentants des ministères, du secteur de la justice pour mineurs, de la police, des ONG locales, des agences onusiennes et des universités
- Engagement des partenaires à intégrer la formation sur la protection des enfants sur la base de la boîte à outils développée pour ce projet par le ministère de l'Intérieur, les deux académies de formation de la police à Sulaymaniya et Erbil, le Centre de formation de la police et de réadaptation à Erbil, la Direction générale de lutte contre la violence faite aux femmes, les postes de police des mineurs à Erbil, Dohuk et Sulaymaniya et les maisons de redressement dans Sulaymaniya et Erbil
- Validation par les parties prenantes d'un ensemble d'outils de formation en anglais à piloter, d'une formation de formateurs, s'appuyant sur un guide de l'animateur, un manuel de l'étudiant, un guide de référence, des outils d'évaluation, un guide de poche et des outils de présentation, avec le guide de l'animateur traduit en kurde



Atelier de développement de décembre 2013. PHOTO IBCR

Nos partenaires

Les partenaires principaux de la mise en œuvre

- UNICEF en Irak
- Ministère de l'Intérieur
 - Académie de police à Erbil
 - Académie de police à Sulaymaniya
 - Direction générale de la police
 - Direction générale de la lutte contre la violence faite aux femmes
 - postes de police pour mineurs
 - Centre de formation de la police et de réadaptation à Erbil

Ministères du gouvernement régional du Kurdistan

- Ministère du Travail et des Affaires sociales
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Dotation et des Affaires religieuses
- Ministère de la Justice

Organisations non gouvernementales

- Heartland Alliance
- Kurdistan Save the Children
- STEP
- Iraq Child Rights Network
- PAO
- Harikar

Les autres institutions partenaires

- Le Département d'assistance sociale à l'Université de Salah ad-Din à Erbil

Ils s'engagent à nos côtés

Maki Noda

Spécialiste de la protection des enfants à l'UNICEF en Irak



«La collaboration avec l'IBCR a apporté une nouvelle dimension au travail de l'UNICEF en Irak et le soutien au gouvernement régional du Kurdistan à protéger les droits des enfants. Les agents de police sont les premiers acteurs que les enfants rencontrent quand ils sont en contact avec la loi. Il était extrêmement important pour nous de soutenir le ministère de l'Intérieur pour que les policiers aient les connaissances et les compétences suffisantes afin de traiter correctement les enfants en conflit avec la loi. Les agents de police ont été pris en charge par les différents partenaires de développement; toutefois, ce soutien n'a pas été spécialisé dans les droits de l'enfant ou la protection de l'enfance. Nous avons tenu à construire et à institutionnaliser un système favorisant les droits des enfants et adapté au contexte de l'Irak – c'est pourquoi l'UNICEF a collaboré avec le BIDE pour élaborer un programme de police adapté aux enfants pour le gouvernement régional du Kurdistan. La méthodologie de l'IBCR a assuré la participation des acteurs locaux qui sont la clef de la durabilité du processus et de la qualité du produit final. J'ai vraiment apprécié leurs connaissances et leur professionnalisme dans ce domaine et j'en ai beaucoup appris. Je remercie également l'équipe du BIDE pour sa collaboration à l'établissement d'une cartographie complète et du programme afin de promouvoir et protéger les droits des enfants de l'Irak.»



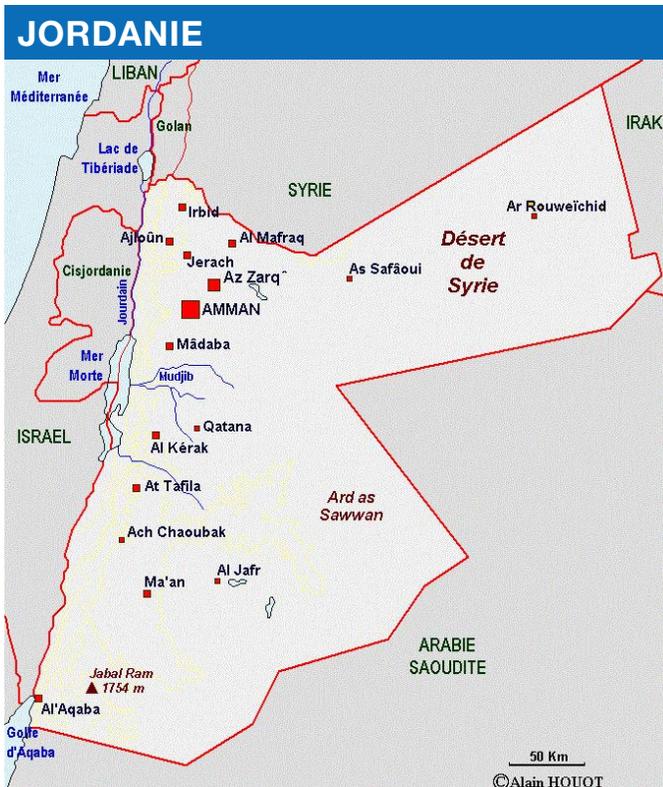
Les participants de l'atelier de cadrage d'août 2013. PHOTO IBCR

Projet en Jordanie



Monsieur Nagui Demian

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Le projet de formation des forces de l'ordre jordaniennes a vu le jour suite à l'intérêt exprimé lors du Quatrième atelier mondial de réflexion sur les compétences-clefs d'interaction entre policiers et mineurs, tenu à Lomé (Togo) en novembre 2012. L'IBCR ainsi que Save the Children ont donc entrepris de soutenir les autorités jordaniennes en élaborant un cursus de formation spécialisée afin de renforcer les connaissances des policiers jordaniens dans ce domaine. Le projet s'étendra de 2013 à 2015 et prévoit la conception d'un état des lieux, d'outils de formation et de différentes phases de formation qui aboutiront à la certification de formateurs au sein des différentes institutions de la police et de la gendarmerie. C'est un projet passionnant qui constitue un nouveau défi pour le Bureau. En effet, les forces de l'ordre jordaniennes possèdent déjà une connaissance non négligeable du droit de l'enfant, et le Bureau se devra de cibler précisément leurs besoins et points faibles pour faire une différence et répondre aux attentes.

Nos partenaires

- Des institutions de formation des forces de police et de gendarmerie
 - Institut de sciences policières
 - École de gendarmerie
 - Institut de maintien de la paix et des droits de l'homme
 - King Abdullah Training City
 - Académie royale de police
- Département de protection familiale
- Département de la police juvénile
- Ministère du Développement social et centres de détentions
 - Centres de détention d'Irbid pour garçons de 12 à 18 ans
 - Centre de détention Ma'an pour garçons de 16 à 18 ans

L'IBCR travaille également en coopération très étroite avec Save the Children.

Les dates-clefs

- Première mission : **du 8 septembre au 10 octobre 2013**
- Atelier de cadrage : **les 11 et 12 septembre 2013**
- Entrevue avec le directeur de la sécurité publique : **21 septembre 2013**
- Deuxième mission : **du 10 novembre au 12 décembre 2013**
- Atelier stratégique : **les 26 et 27 novembre 2013**
- Atelier de développement : **du 8 au 11 décembre 2013**



Le chargé de projet de l'IBCR Nagui Demian en présentation pour l'atelier stratégique lors de la deuxième mission en Jordanie. PHOTO IBCR

Le projet en chiffres

- 46 enfants rencontrés en Jordanie
- 14 travailleurs sociaux impliqués
- 36 représentants des autorités officielles, d'institutions ou d'organisations présents à l'atelier de cadrage
- 34 institutions, autorités officielles et organisations rencontrées au cours d'ateliers de réflexion ou d'entrevues
- 66 jours au total passés sur le terrain jusqu'à présent

Les résultats obtenus en Jordanie en 2013

Le projet n'est pas encore achevé mais il se développe rapidement. Les deux premières missions de la fin 2013 ont permis de jauger les connaissances des représentants des forces de l'ordre, leurs attentes ainsi que les besoins et la situation générale des enfants en contact avec la loi en Jordanie. Un état des lieux a été réalisé dans le but d'analyser la situation actuelle des droits des enfants en contact avec la loi en Jordanie ainsi que les cours portant sur les droits humains et les droits des enfants enseignés dans les instituts de formation

policrière et des forces de gendarmerie. Le Bureau en est maintenant à l'élaboration d'outils pour formateurs, tels qu'une trousse de formation de 80 heures comportant différents outils d'apprentissage. Une recherche minutieuse sur la formation actuelle des policiers jordaniens a également été entreprise dans le but de mieux cerner leurs connaissances préalables pour cibler les aspects de la protection des droits des enfants nécessitant le plus d'attention.

Les autres institutions partenaires

- UNICEF
- ONUDC
- Osama el Mofti
- Housewives'
- Women's Programs
- Département de la sécurité préventive
- Département de recherche criminelle
- Département de médecine légale



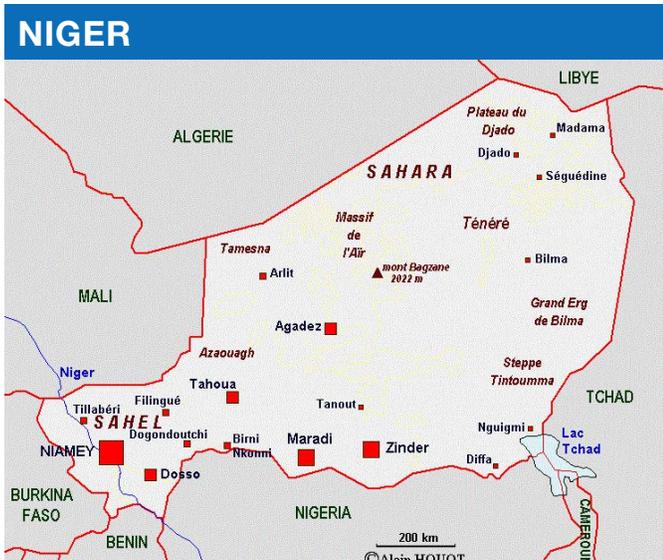
Cérémonie d'ouverture du projet de Jordanie, en septembre 2013. PHOTO IBCR

Projet au Niger



Monsieur Henri A. Nzedom

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant

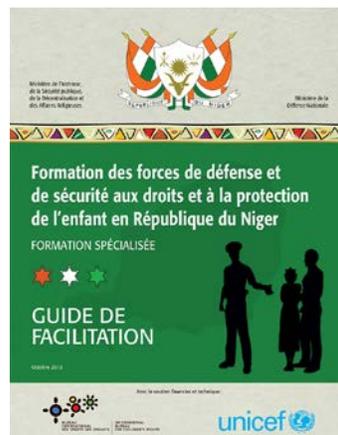


SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Le Niger a intégré le projet régional de formation des forces de sécurité en 2011, lors de l'atelier régional de Niamey pour la validation des six compétences-clefs en matière d'interaction entre les forces de défense et de sécurité et les enfants. À cette occasion, le Niger a fait part de son engagement dans le projet en développant et en présentant un plan d'action national. Le projet a alors été mis en œuvre grâce à l'appui financier de l'UNICEF. D'une durée de deux ans, il regroupe les policiers, les gendarmes, les forces armées et la garde nationale, et concerne autant la formation initiale des nouvelles recrues que la formation spécialisée des services directs offerts aux enfants.

Le guide de facilitation de la trousse de formation spécialisée pour les forces de défense et de sécurité du Niger.



Les dates-clefs

- 3^e mission : **du 4 mars au 26 avril 2013**
- Atelier de validation des outils de la formation initiale : **les 7 et 8 mars 2013**
- Formation des formateurs : **du 25 mars au 19 avril 2013**
- Atelier de développement de la trousse de formation spécialisée : **du 22 au 25 avril 2013**
- Formation des formateurs spécialisés : **du 26 août au 6 septembre 2013**
- Formations pilote : **novembre 2013**
- Atelier d'évaluation : **23 novembre 2013**
- Cérémonie de clôture : **28 novembre 2013**

Le projet en chiffres

- **Plus de 200** documents et pages Internet consultés et analysés
- **31** garçons et filles ayant participé aux entretiens
- **57** membres des forces de sécurité en fonction ayant participé aux entretiens
- **Plus de 50** personnes rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux

Les résultats obtenus au Niger en 2013

- Développement des outils de la formation initiale et de la formation spécialisée
- Formation des formateurs initiaux et spécialisés
- Engagement politique des plus hautes autorités suite aux activités de plaidoyer et de lobbying
- Disponibilité des écoles de formation des forces de sécurité pour modifier le programme afin d'y intégrer un cours sur les droits de l'enfant

Les institutions partenaires du Comité de pilotage et du Groupe de référence

- Sous la coordination du Directeur général de la Police nationale, le Comité de pilotage est composé des représentants des institutions suivantes :
 - École nationale de police et de la formation permanente
 - École de la Gendarmerie nationale
 - Centre d'instruction de la Garde nationale
 - École de formation des officiers des Forces armées nigériennes
 - École nationale des sous-officiers d'active
 - Groupement d'instruction des militaires de rang de Tondibiah
 - Service central de protection des mineurs et des femmes

- Sous la coordination du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses, le Groupe de référence est composé des représentants des institutions suivantes :
 - Ministère de la Défense nationale
 - État-Major des armées (Sous-Direction action sociale)
 - Haut Commandement de la Gendarmerie nationale
 - Ministère d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses
 - Haut Commandement de la Garde nationale
 - Direction générale de la Police nationale
 - Ministère de la Justice
 - Administration pénitentiaire
 - Protection judiciaire juvénile
 - Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
 - Direction générale de la population, de la promotion de la femme, et de la protection de l'enfant
 - Direction de la protection de l'enfant et Directions générales P/PF/PE (SEJUP)
 - École nationale d'administration et de magistrature (Article 5 de l'arrêté n° 681/MI/SP/D/AR/MDN du 1^{er} octobre 2012)

Ils s'engagent à nos côtés

Commissaire divisionnaire Amadou Seybou

Directeur de l'École nationale de police et de la formation permanente du Niger



« Nous travaillons avec l'IBCR à la mise en œuvre du projet de formation des forces de défense et de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. Cette institution nous a marqués par sa profonde maîtrise des problématiques, des approches, et des solutions en matière de droits et protection de l'enfant. Son professionnalisme et sa flexibilité lui ont permis, dans le contexte particulier du Niger, de rassembler autour de la table des partenaires de tous horizons et d'acquiescer leur soutien, et ainsi de démarrer la mise en œuvre du projet en prenant efficacement en compte les réalités du terrain. Depuis l'état des lieux de la formation, le développement des trousseaux de formation, la formation des formateurs, jusqu'à l'accompagnement des premières formations dans les écoles, la rigueur et la persévérance de l'IBCR ont garanti l'intégration effective du module de formation sur les droits de l'enfant dans les écoles des FDS au Niger. »

Projet au Nigeria



Madame Julie Langelier

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



Madame Tania Sagastume

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

Petite histoire du projet

Suite au lancement en septembre 2012 d'une première version du *Nigeria Police Force (NPF) Human Rights Training Manual*, réalisée dans le cadre de la collaboration entre le Nigeria et la Suisse, l'UNICEF Nigeria et l'IBCR ont travaillé ensemble en 2013 à l'élaboration d'une section spécialisée du manuel sur les droits des enfants.

Le soutien des représentants de la police nigérienne (National Police Force) durant cette année a été crucial pour mener une recherche en partenariat avec les agents de police dans quatre régions différentes du Nigeria. En effet, compte tenu de la taille du pays et des différences entre les États qui le composent, les réalités et défis vécus par les policiers en matière de protection des droits des enfants divergent considérablement.

Bien que le Nigeria possède une seule police fédérale, les différences existant dans le travail des policiers selon les régions en termes de ressources des services publics ou privés disponibles pour la protection des enfants, de cadre légal, de présence de partenaires de la société civile et de problèmes affectant les enfants devaient être prises en compte dans l'élaboration de la formation sur les droits de l'enfant.

Dans cette perspective, l'IBCR a mené deux missions en 2013 pour collecter des données utiles à l'évaluation des besoins en termes de formation des forces de sécurité, notamment pour les unités de protection de l'enfance et de lutte contre la traite.

Les dates-clefs

- **Du 11 février au 3 mars 2013** : première mission de l'IBCR à Abuja
 - **Les 13 et 14 février 2013** : révision du *NPF Human Rights Training Manual* avec l'ensemble des collaborateurs de la société civile, des représentants de la police nigérienne et des professeurs des universités concernés
- **Du 1^{er} au 31 juillet 2013** : deuxième mission de l'IBCR au Nigeria
 - **Du 1^{er} au 5 juillet** : déplacement et séjour de l'équipe de l'IBCR, de l'équipe UNICEF Nigeria et des représentants de la police nigérienne à Jos (centre du Nigeria)
 - **Du 7 au 11 juillet** : déplacement et séjour de l'équipe de l'IBCR, de l'équipe UNICEF Nigeria et des représentants de la police nigérienne à Kaduna (centre-nord du Nigeria)
 - **Du 13 et 17 juillet** : déplacement et séjour de l'équipe de l'IBCR, de l'équipe UNICEF Nigeria et des représentants de la police nigérienne à Lagos (sud-ouest du Nigeria)
 - **Du 22 au 26 juillet** : déplacement et séjour de l'équipe de l'IBCR, de l'équipe UNICEF Nigeria et des représentants de la police nigérienne à Enugu (sud-est du Nigeria)

Le projet en chiffres

- **Plus de 62** membres du personnel des académies et écoles de police rencontrés
- **78** membres du personnel des agences de police rencontrés et interviewés en groupe
- **27** travailleuses et travailleurs sociaux interviewés à l'occasion d'ateliers
- **Plus de 21** ONG consultées dans les 4 régions
- **5** chefs traditionnels ont offert des suggestions sur les besoins en formation des policiers
- **30** enfants placés dans des maisons d'éducation surveillée et des maisons de détention préventive pour mineurs interviewés

Les résultats finaux

Tout au long de cette année, l'implication de l'IBCR au Nigeria s'est concrétisée par :

- La production d'une seconde version d'un chapitre du *NPF Human Rights Police Teaching Manual* spécifiquement consacré à la question des droits de l'enfant, ainsi que d'un manuel de formateur destiné à aider les formateurs à enseigner le chapitre mentionné.
- La participation à un atelier de quatre jours visant à réviser une version quasi finalisée du *NPF Human Rights Police Teaching Manual*.
- La conduite d'entretiens avec des intervenants-clefs, en particulier des agents de police mais aussi des représentants du secteur de la justice, du ministère de la Femme et du Développement social, des agences gouvernementales spécialisées en protection de l'enfance, des réseaux de la société civile, etc.
- L'identification des besoins fondamentaux en termes de formation des forces de sécurité et de leurs différences en fonction des régions au Nigeria (comportements à encourager, bonnes pratiques, collaboration avec les différents acteurs du système de protection de l'enfance, etc.)
- La collecte d'informations relatives au fonctionnement des académies de police (programme académique, méthodologie de l'enseignement, profils des formateurs et des élèves, etc.)
- La conduite d'une réflexion stratégique sur le renforcement de la collaboration entre forces de sécurité et acteurs sociaux et judiciaires du système de protection de l'enfance

Nos partenaires

Voici la liste de nos principaux partenaires au Nigeria :

Institutions gouvernementales

- Ministère de la Justice
- Ministère de la Police, Département de l'investigation criminelle, section de lutte contre le trafic humain, département E (formation)
- Ministère de la Femme et du Développement social
- Commission nigérienne des droits de l'homme
- Ambassade suisse

Agences des Nations Unies

- UNICEF
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes)
- ONUDC

Organisations de la société civile

- Lawyers Without Borders
- Network on Police Reform in Nigeria (NOPRIN)
- Prisoners' Rehabilitation and Welfare Action (PRAWA)

Projet au Sénégal



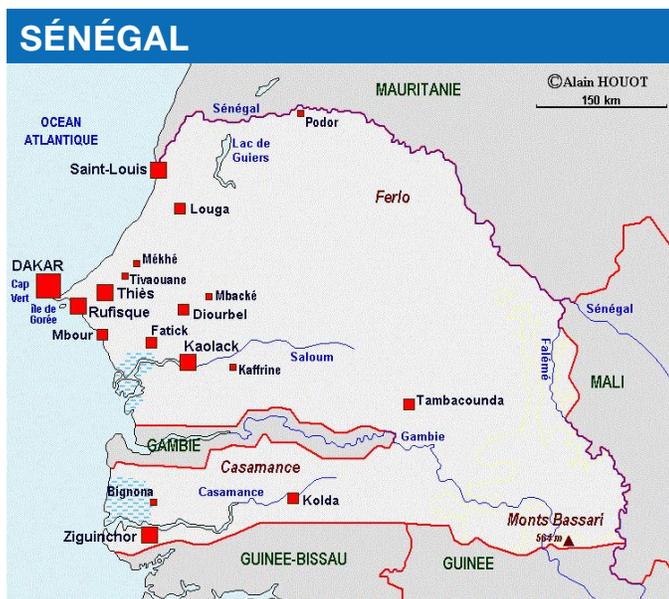
Madame Tania Sagastume

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



Madame Julie Langelier

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Suite à la collaboration fructueuse menée depuis 2012 avec les écoles de police et de gendarmerie, l'IBCR a continué à travailler au renforcement des capacités des policiers et des gendarmes sur les droits de l'enfant au Sénégal. Dans cette perspective, avec le soutien de l'UNICEF et de Save the Children, les écoles ont concrétisé leur engagement par la validation de la trousse de formation initiale et par la préparation des formateurs et des formatrices à l'utilisation de cette trousse – ceci dans l'objectif de permettre aux écoles de s'approprier la formation, et ainsi d'être autonomes dans l'enseignement, tout en bénéficiant de l'accompagnement technique de l'IBCR.

Parallèlement à la validation et à l'intégration d'une formation initiale, les autorités sénégalaises ont continué à s'intéresser à la question des droits de l'enfant en s'engageant dans un processus de développement d'une formation spécialisée à l'intention d'unités de police et de cellules spécialisées de la gendarmerie et de la police qui s'occupent de dossiers impliquant des enfants.

Les dates-clefs

- Troisième mission : **du 8 septembre au 15 octobre 2013**
- Atelier de validation : **les 12 et 13 septembre 2013**
- Formation des formateurs : **du 23 septembre au 4 octobre 2013**
- Atelier de réflexion sur la trousse spécialisée : **du 8 au 11 octobre 2013**

Le projet en chiffres

- **10** jours de formation des formateurs des écoles de police et de gendarmerie
- **40** officiers et sous-officiers de la gendarmerie et de la police formés à l'utilisation de la trousse de formation sur les droits des enfants
- **68** représentants de la police et de la gendarmerie ainsi que des acteurs-clefs de la protection des enfants ayant participé aux ateliers de validation de la trousse de formation initiale et de réflexion pour le développement d'une trousse de formation spécialisée

Les résultats obtenus au Sénégal en 2013

- Renforcement de l'engagement des plus hautes autorités de la police et de la gendarmerie pour le développement de la formation dans leurs écoles
- Soutien et collaboration des écoles de police et de gendarmerie pour le développement de trousse de formation adaptées à leurs besoins
- Renforcement des capacités des écoles de formation sur la compréhension de la méthodologie d'enseignement active des écoles de police et de gendarmerie
- Matérialisation des principaux besoins de formation initiale et spécialisée des forces de sécurité dans une formation adaptée aux différentes écoles
- Inclusion des acteurs-clefs de la protection des enfants au Sénégal dans le processus de validation des outils de formation destinés à la police et à la gendarmerie
- Intégration progressive de la formation des policiers et des gendarmes de manière permanente dans les programmes des écoles

Les institutions partenaires

Les membres de la cellule technique

- École des officiers de la Gendarmerie nationale
- École des sous-officiers de la Gendarmerie nationale
- École nationale de police et de la formation permanente

- Brigade des mineurs du commissariat central de Dakar
- Centre de formation judiciaire
- UNICEF et Save the Children appuient également le Comité de pilotage

Les institutions participantes

Institutions publiques

- Ministère de la Famille, des Groupements féminins et de la Protection des Droits de l'Enfant et des Groupes vulnérables
- Administration pénitentiaire
- Direction des droits de la protection de l'enfance et des groupes vulnérables
- Direction du développement social et communautaire
- Direction générale de l'action sociale
- Maison de la justice
- Centre Ginddi
- Procureur en charge des mineurs

Organisations onusiennes

- ONUDC
- Haut-Commissariat aux droits de l'homme
- Organisation internationale pour les migrations
- UNICEF

Organisations non gouvernementales

- Action jeunesse environnement
- Plan international
- EDEN
- Intermonde
- Association de juristes sénégalaises
- Samusocial
- Centre de guidance infantile familiale (CEGID)
- Pour le sourire d'un enfant
- Clairenfance
- Enda jeunesse action
- Unies vers elles
- Save the Children



Slt Bourama Sonko, Souleymane Seck, Officier Abdoulaye Diop de l'École nationale de police et de la formation permanente lors de l'atelier de réflexion de la trousse spécialisée en octobre 2013. PHOTO IBCR

Projet au Tchad



Monsieur Raphael Yimga

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



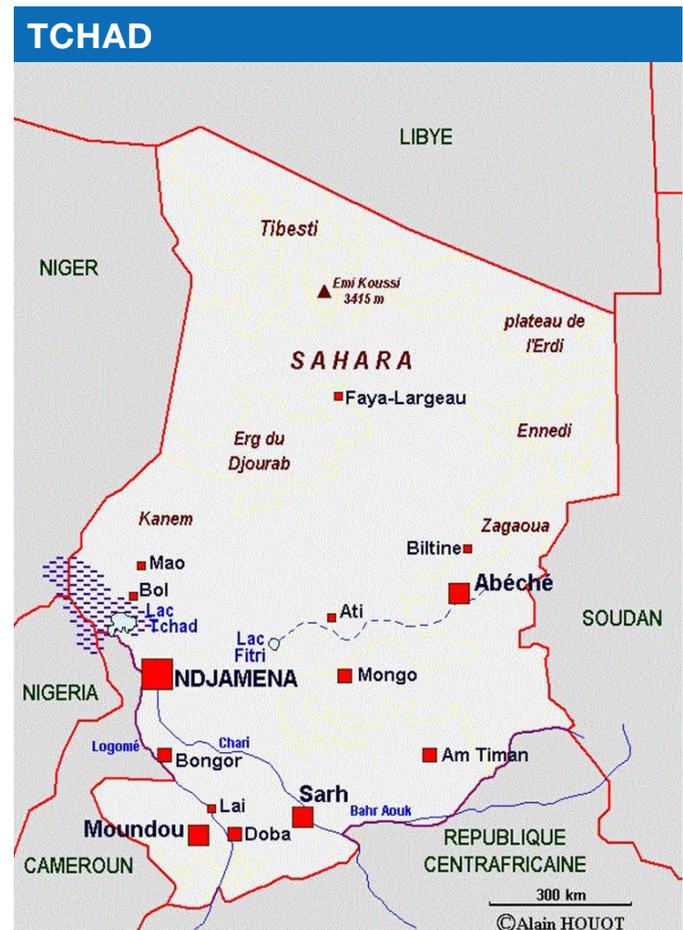
Madame Lorraine Serrano

Consultante – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



Monsieur Henri A. Nzedom

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Au cours de l'atelier régional de 2012 à Lomé au Togo, une délégation tchadienne composée de représentants de l'UNICEF, de la police et de la gendarmerie a développé un plan d'action pour la mise en œuvre d'un projet de formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant. Par la suite, les autorités tchadiennes ont marqué leur engagement pour cette initiative. L'IBCR a donc pu collaborer avec les différents partenaires dans le pays pour la mise en œuvre de ce projet. Le projet est mené grâce au soutien financier de l'UNICEF.

Les dates-clefs

- Du 1^{er} juillet au 2 août 2013 : 1^{re} mission
- Les 11 et 12 juillet 2013 : atelier de cadrage
- Du 13 octobre au 14 novembre 2013 : 2^e mission
- Les 23 et 24 octobre 2013 : atelier thématique sur les forces de sécurité
- Les 28 et 29 octobre 2013 : atelier thématique sur les acteurs sociaux
- Les 6 et 7 novembre 2013 : atelier thématique sur les acteurs de la justice
- Du 27 janvier au 28 février 2014 : 3^e mission
- Les 4 et 5 février 2014 : atelier stratégique
- Du 17 au 20 février 2014 : atelier de développement des outils de la formation initiale

Le projet en chiffres

- Plus de 200 documents et pages Internet consultés et analysés
- 30 garçons et filles ayant participé aux entretiens
- 32 membres des forces de sécurité en fonction ayant participé aux entretiens
- Plus de 50 personnes rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux

Les résultats obtenus au Tchad en 2013 et 2014

- Lancement de la mise en œuvre du projet, avec la participation des acteurs provenant de tous les secteurs
- Réalisation de la cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant et de la formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant au Tchad
- Création du Comité de pilotage rassemblant cinq ministères, par arrêté du 10 octobre 2013
- Création de trois groupes thématiques de travail, par arrêté du 10 octobre 2013
- Développement des outils de la formation initiale



Les participants à l'atelier thématique sur le secteur social en octobre 2013. PHOTO IBCR

Les groupes cibles rencontrés par l'IBCR au Tchad

- Enfants et jeunes
- Police
- Brigade des mineurs
- Gendarmerie
- Justice (juge, procureur, assistant technique)
- Avocats
- ONG et ONGI
- UNICEF et autres agences des Nations Unies
- Autorités coutumières/chefs de métiers

Le Comité de pilotage est présidé par le ministre de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille. Il est composé de :

- Deux représentants de l'action sociale, de la solidarité nationale et de la famille
- Deux représentants du ministère de la Justice, garde des Sceaux
- Deux représentants du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique
- Trois représentants du ministère Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense nationale, des Anciens Combattants et Victimes de Guerres
- Quatre représentants de la société civile (APFLT, CRS, CARE, GRAPPE)
- Deux représentants de l'UNICEF

Ils s'engagent à nos côtés

Dara Gamalao

Consultant Child Protection (UNICEF Tchad)

«Au cours de l'année 2013, j'ai eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec le Bureau international des droits des enfants (IBCR) dans le cadre du projet d'Appui à la création d'un environnement protecteur pour les enfants au Tchad à travers la cartographie et l'évaluation du système de protection de l'enfant dans un contexte de post-conflit, et le développement d'un programme de formation pour la police et la gendarmerie, pour le compte de l'UNICEF Tchad. J'ai été marqué par l'engagement de l'équipe pour la cause des enfants, la maîtrise des outils de travail, le professionnalisme des membres de l'équipe, tous très compétents, exigeants et rigoureux dans la recherche, mais qui restent à l'écoute de leurs vis-à-vis dans un climat de bonne humeur. Mes vifs encouragements à toute l'équipe.»



Les trois groupes thématiques de travail assignés aux domaines de la protection de l'enfant sont :

- Groupe de travail sur la justice et les enfants
- Groupe de travail sur l'enregistrement des naissances
- Groupe de travail sur la protection des OEV



Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant et de la formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant au Tchad, disponible sur notre site www.ibcr.org.

Ils s'engagent à nos côtés

Asbakreo Fittouin

Secrétaire général du ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille



«Déconstruire nos pratiques de protection de l'enfance et leur donner une nouvelle orientation sur la base des théories et enjeux actuels a été notre constante préoccupation. L'engagement de l'IBCR à nos côtés pour conduire le processus de cartographie et d'évaluation du système de protection de l'enfance, y compris l'intégration des modules de formation initiale sur les droits de l'enfance dans les écoles de formation des forces de sécurité est un gage pour la réalisation de nos ambitions en la matière.»

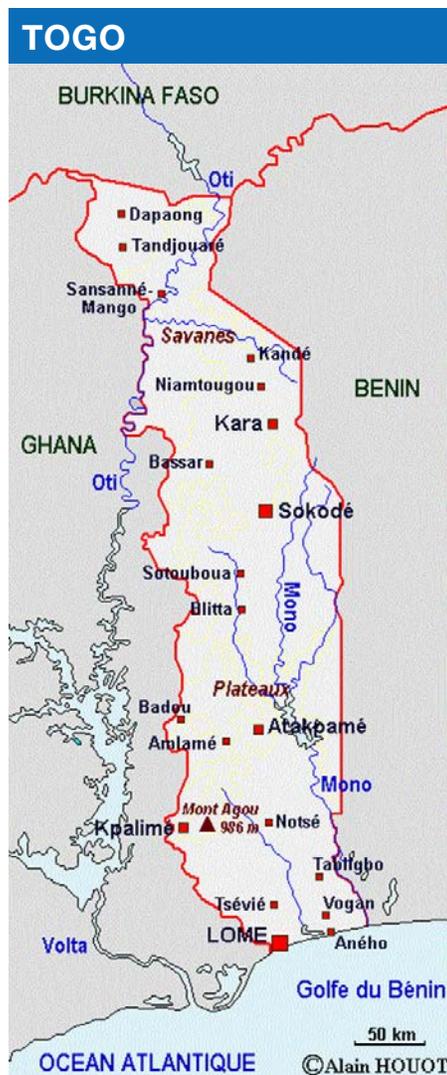
Toute la qualité des consultants et l'expertise dont ils font montre dans la conduite dudit processus sont à saluer. En effet, loin d'une immersion dans des théories détachées des problématiques nationales, l'approche suivie part de celles-ci dans une logique d'harmonisation avec les engagements pris au niveau international en matière de protection de l'enfance. Je n'ai aucun doute sur la pertinence des recommandations qui en sortiront. Vivement que ce partenariat soit au bénéfice de nos enfants!»

Projet au Togo



Monsieur Karim A. Laz

Chargé de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

En novembre 2011, la République togolaise avait désigné des représentants de la gendarmerie et de la police afin de prendre part à l'atelier régional portant sur la pratique des forces de sécurité sur les droits de l'enfant, qui s'est tenu à Niamey au Niger. Lors de l'atelier de cadrage pour le lancement du projet à Lomé, le 26 juin 2012, le Togo a fait part de son engagement dans le projet, qui a ensuite été mis en œuvre grâce à l'appui technique et financier de l'UNICEF et de Save the Children.

Les dates-clefs

- 3^e mission : **du 26 juillet au 30 août 2013**
- Atelier de validation des outils de la formation initiale : **les 1^{er} et 2 août 2013**
- Formation des formateurs : **du 12 au 23 août 2013**
- Atelier de développement de la trousse de formation spécialisée : **du 26 au 28 août 2013**

Le projet en chiffres

- **Plus de 200** documents et pages Internet consultés et analysés
- **28** garçons et filles ayant participé aux entretiens
- **27** membres des forces de sécurité en fonction ayant participé aux entretiens
- **Plus de 50** personnes rencontrées, parfois à plusieurs reprises, pour la rédaction de l'état des lieux

Les résultats obtenus au Togo en 2013

La collaboration entre l'UNICEF, Save the Children, le gouvernement togolais et l'IBCR a mené à des avancées tangibles au Togo cette année. La trousse de formation initiale pour les nouvelles recrues de la police et de la gendarmerie a été produite, validée et mise en page. Un groupe de formateurs a été formé et les bases de la formation spécialisée ont été jetées en vue de la phase 3 du projet.

Les institutions partenaires du Comité de pilotage et du Groupe de référence

- École nationale de gendarmerie
- École nationale de police
- Brigade pour mineurs
- Direction centrale de la police judiciaire
- UNICEF et Save the Children appuient également le Comité de pilotage

Ils s'engagent à nos côtés

Lieutenant Dziko

Directeur des Etudes à l'École Nationale de Gendarmerie



«Avec une équipe de trois formateurs placés sous ma responsabilité, nous avons commencé l'enseignement du module auprès de 700 élèves gendarmes actuellement en formation initiale. Moi-même, je dispense le cours aux officiers-élèves (au nombre de 15) qui participent au cours d'application des officiers de gendarmerie que nous venons fraîchement de créer, et j'avoue que c'est assez passionnant.

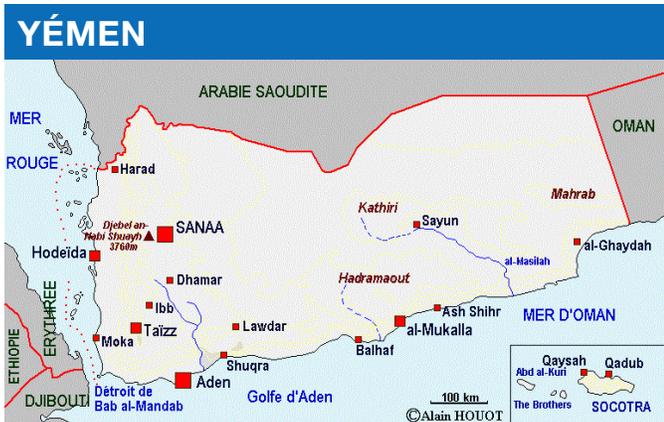
L'UNICEF nous appuie aussi beaucoup. L'organisation vient de mettre à notre disposition 750 copies du guide de l'élève, des outils d'évaluation et du guide de référence pour nos élèves, et 30 copies du guide de facilitation et des documents d'appui. Par ailleurs, 750 guides de poche devraient être livrés sous peu.»

Projet au Yémen



Madame Inas Hamid

Chargée de projet – Programme de renforcement des capacités des acteurs du système de protection de l'enfant



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

La petite histoire du projet

Dans le contexte du projet de réforme de la justice juvénile instauré en 2012 au Yémen, le ministère de la Justice ainsi que certains donateurs internationaux ont souligné l'importance de former le personnel de police. Il s'agit d'améliorer sa capacité en promotion et protection des droits de l'enfant.

Au Yémen, depuis la chute d'Ali Abdallah Saleh, le dialogue national avance vers une protection de plus en plus importante des droits de l'enfant, comme le montrent les différents projets de loi et propositions au parlement. Dans cette perspective, l'IBCR et ses partenaires interviennent afin de garantir une application de la protection des droits de l'enfant sur le terrain en formant les forces de l'ordre yéménites.

Nos partenaires

L'UNICEF a choisi de développer ce projet de formation de policiers au Yémen avec le Bureau international des droits des enfants et l'organisation SOUL for Développement, une organisation yéménite à but non lucratif dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des enfants, des jeunes et des femmes au Yémen et un partenaire du Bureau depuis 2009.

Ces trois organismes travaillent ensemble afin d'offrir un programme yéménite de formation pratique aux forces de sécurité.

L'UNICEF est un important partenaire financier et technique de l'IBCR. Il soutient le plan national de développement, notamment par le financement du développement et de la mise en œuvre des nouvelles formations sur la protection et les droits de l'enfant dans les écoles de police et de gendarmerie du Yémen.

Les dates-clefs

- Les 1^{er} et 2 juillet 2013 : atelier de cadrage
- Du 2 novembre au 13 décembre 2013 : deuxième mission
- Les 11 et 12 novembre 2013 : atelier stratégique
- Du 1^{er} au 4 décembre 2013 : atelier de développement

Le projet en chiffres

- 26 visites réalisées au Yémen
- 49 documents collectés pendant les visites et analysés
- 10 membres de l'équipe de SOUL formés à la rédaction de rapports
- 4 témoignages de hauts responsables pour la réalisation de l'état des lieux

Les résultats obtenus au Yémen en 2013

L'année 2013 a connu la réalisation de la cartographie du contexte des pratiques policières et des améliorations nécessaires dans le système de protection de l'enfant au Yémen. Elle a été finalisée après intégration des remarques des partenaires du projet pendant cette même année, via un ensemble de rencontres, entre le 21 juin et le 24 juillet 2013.

Une année plus tard, soit les 1^{er} et 2 juillet 2013, a eu lieu l'atelier de lancement du programme de formation des policiers.

Ensuite, l'analyse du contexte yéménite a été jumelée en septembre 2013 à une évaluation de la capacité et des besoins spécifiques du partenaire local SOUL.

Sur la base des résultats du questionnaire d'évaluation des besoins, une formation a été organisée le 5 décembre avec SOUL. Cette formation de 3 heures sur la rédaction de rapports a dès lors été donnée à 10 membres de l'équipe de SOUL.

La prochaine mission, pour laquelle les trousseaux sont déjà prêts, est prévue pour le mois d'août 2014.

Les autres institutions partenaires

- Ministère de l'Intérieur
- Académie nationale de police
- Deux écoles de police locales



Participants à l'atelier de cadrage de juillet 2013. PHOTO IBCR

Programme des enfants touchés par les conflits armés

Projet de renforcement des capacités en protection des droits de l'enfant des forces de maintien de la paix, en Afrique de l'Est et de l'Ouest



Martin F. Nagler

Consultant – Programme sur le renforcement de la protection de l'enfant dans les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (Afrique de l'Est et de l'Ouest)



Linda Dale

Consultante – Programme sur le renforcement de la protection de l'enfant dans les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (Afrique de l'Est et de l'Ouest)



David Lord

Consultant – Programme sur le renforcement de la protection de l'enfant dans les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (Afrique de l'Est et de l'Ouest)

Dominique de Juriew

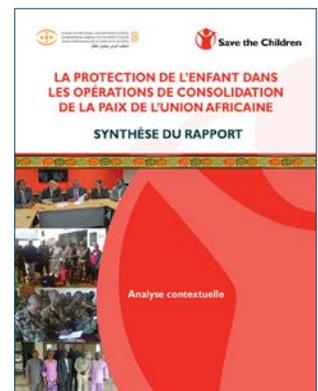
Consultante – Programme sur le renforcement de la protection de l'enfant dans les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (Afrique de l'Est et de l'Ouest)

Contexte et portée du projet

Save the Children a lancé en 1998 une formation du personnel militaire, axée sur la formation pré-déploiement des forces de maintien de la paix, sur les droits et la protection de l'enfance en Afrique. En 2012, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) a mené une évaluation sur le programme de Save the Children en Afrique de l'Ouest. Il ressort de cette évaluation que l'organisation a remporté certains succès mais qu'elle s'est également heurtée à quelques difficultés. Dans certains pays, le programme avait atteint de nombreux objectifs, tandis que dans d'autres, les progrès s'avéraient plus lents.

Afin de faire évoluer la situation, il a été décidé qu'une évaluation plus détaillée, et complète du programme précédent serait nécessaire pour jeter les bases des prochaines étapes, mesurer la portée exacte du projet, et établir la stratégie à adopter pour l'avenir du programme.

Pour cela, Save the Children a conclu un partenariat de grande portée avec l'IBCR, dont le rôle est d'aider à l'évaluation du programme et au développement de nouveaux processus pertinents. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une entente de financement signée avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement d'une durée de 3,5 années. L'élément central de ces nouvelles mesures pour implanter la formation en protection et en droits de l'enfant est l'ébauche du programme développé pour la Force africaine en attente d'Afrique de l'Est et réalisé avec l'aide de Save the Children. Ce programme doit servir de base à la formation du personnel de pré-déploiement des Opérations de soutien à la paix (PSO) au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA). Afin de rendre le programme opérationnel, une trousse a été conçue. Un programme et une trousse similaires ont été développés pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Parce que la formation s'adresse à des corps régionaux faisant partie de la Force africaine en attente, l'harmonisation du contenu des matériaux de formation représente un aspect important du projet. La contribution de l'IBCR réside dans son expertise en développement des formations et du matériel pédagogique nécessaire aux formations ainsi que dans son rôle de consultant pour toute question relative aux droits de l'enfant et aux attitudes que doit adopter le personnel de soutien des opérations de maintien de la paix afin de protéger les enfants en situation d'urgence.



Les deux rapports lancés à Nairobi disponibles sur notre site au www.ibcr.org. PHOTO IBCR

Dans une optique d'information de la dimension stratégique du projet, l'IBCR s'occupe également d'une série de rapports, en particulier d'une évaluation détaillée des changements occasionnés par les formations et d'une analyse contextuelle des conflits contemporains en Afrique, de l'implication des enfants et des antécédents organisationnels des opérations de maintien de la paix au sein de l'Union africaine. Une cartographie des centres de formation du personnel de maintien de la paix et des Centres d'excellence de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest complète cette dimension stratégique du projet.

Dates-clefs du projet:

- **26 août au 15 septembre 2013** : mission à Addis-Abeba, Nairobi et Dakar pour recueillir des données permettant de produire une analyse du contexte des opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est, et de leur impact sur la protection de l'enfant
- **Octobre/novembre 2013** : collecte de données pour le rapport d'évaluation des changements et recherche pour l'analyse contextuelle
- **Novembre 2013** : à Bujumbura au Burundi, l'IBCR soutient un cours pilote sur la protection des enfants destiné à la Force africaine en attente d'Afrique de l'Est
- **2-5 décembre 2013** : l'IBCR facilite des rencontres d'experts à Nairobi au Kenya, sur l'évaluation des changements dans les avancements concernant les cours sur la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix
- **11 mars 2014** : Save the Children et l'IBCR lancent l'évaluation des évolutions survenues dans la connaissance, l'attitude et le comportement des représentants des forces de défense et de sécurité à Nairobi au Kenya.

- **12-13 mars 2014** : l'IBCR facilite un atelier de révision du programme avec l'équipe de Save the Children des bureaux régionaux d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et avec la Force africaine en attente d'Afrique de l'Est, à Nairobi au Kenya.

État d'achèvement du projet en mars 2014 :

- Publication des rapports *Évaluation des changements dans la connaissance, l'attitude et les comportements au sein des forces de sécurité et de défense* ainsi que *l'Analyse contextuelle de la protection des enfants dans les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine*.
- Développement d'un ensemble de six compétences-clefs devant être acquises par le personnel de soutien à la paix en Afrique, et constituant la base de n'importe quelle formation au sein de l'Union africaine.
- Révision de l'ébauche du programme pour la protection des enfants dans les cours de soutien aux opérations de maintien de la paix menées par la Force africaine en attente d'Afrique de l'Est, après consultation auprès des différents partenaires concernés.
- Révision du matériel de formation existant en Afrique de l'Ouest et développement des fils conducteurs pour cette révision.



Monsieur Guillaume Landry, Directeur général de l'IBCR, au lancement de deux rapports d'études portant sur la protection de l'enfant en situation de conflits armés en Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est à Nairobi au Kenya en mars 2014. PHOTO IBCR



Les équipes de l'IBCR et Save the Children en compagnie des participants de la rencontre d'experts à Nairobi de décembre 2013. PHOTO IBCR

Partenaires du projet:

- Bureaux régionaux de Save the Children d'Afrique de l'Ouest
- Bureaux régionaux de Save the Children d'Afrique de l'Est
- L'Agence suédoise de coopération internationale au développement
- La Force africaine en attente d'Afrique de l'Est
- La communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- Centres d'excellence et écoles de maintien de la paix des régions concernées

Ils s'engagent à nos côtés

Lieutenant Colonel Charles Wacha Angulo

Directeur du Bureau des droits de l'homme des Forces Ougandaises de défense populaires (UPDF)



Le projet d'élaboration d'un programme de protection de l'enfance et d'une trousse de formation a été prévu largement en amont de l'atelier tenu dans la capitale kenyane Nairobi du 2 au 5 novembre 2013.

Les officiers de l'UPDF suivants ont participé à l'atelier organisé par la SCI et la FAA en Afrique de l'Est en collaboration avec l'IBCR:

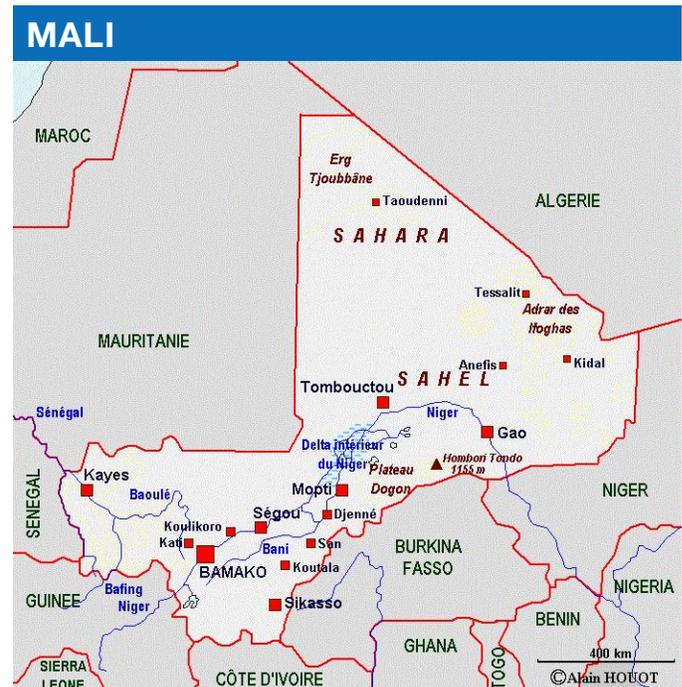
- Lieutenant Colonel Charles Wacha Angulo
- Lieutenant Colonel John Paul Ssonko
- Capitaine Olivia Komutegeki

L'atelier a réuni des experts de la région qui ont discuté avec succès du projet de programme et de la méthodologie de formation, et reçu une documentation riche et variée en matière de protection de l'enfance. Ils ont également étudié les leçons à tirer du programme de formation pilote précédent.

Les représentants de l'UPDF ont profité de l'expertise apportée par les consultants de l'IBCR.

Cette expertise a permis de mettre en place ce qui devait être pour le changement d'attitude nécessaire pour combler le fossé existant. Elle a également permis d'établir un consensus quant au contenu et à la méthodologie, ainsi qu'une trousse de formation spécifique aux programmes enseignés au personnel de la Force africaine en attente en Afrique de l'Est. Cela a contribué à mettre en place un programme de formation et des mécanismes de protection de l'enfance véritablement efficaces. Les représentants de l'UPDF ont également pu profiter des possibilités offertes par la synergie mise en place et instaurer une approche harmonisée en termes de formation sur la protection de l'enfance. Pour terminer, la production d'un Guide du droit international humanitaire et des droits de la personne – ouvrage vite devenu incontournable en la matière – constitue la contribution la plus importante de ce projet. L'UPDF est fière de sa contribution à ces développements.

Projet au Mali



SOURCE: WWW.MONATLAS.FR

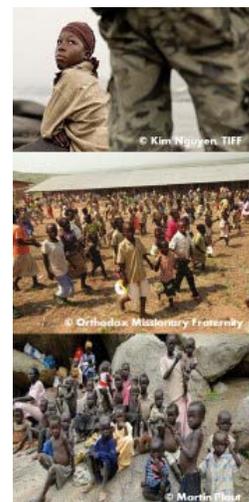
Depuis les dernières années, le Bureau s'est davantage impliqué dans la formation du personnel militaire sur les droits des enfants dans les conflits armés. Rappelons le développement par le Bureau, en 2010, d'un Guide sur le droit international humanitaire et le droit international de la personne et les enfants dans les conflits, qui donna lieu à de multiples formations en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine, notamment auprès des forces de défense. Au Niger, depuis 2012, les écoles des forces armées sont parties prenantes d'un projet de renforcement des capacités qui a permis d'introduire des cours initiaux (pour les nouvelles recrues) et spécialisés (pour les unités spécialisées) sur les droits de l'enfant qui sont enseignés de façon obligatoire dans le cursus national. Avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bureau a réalisé en 2011 et 2012 un inventaire rassemblant plus de 225 outils de formations destinés au personnel de maintien de la paix à travers le monde, ainsi qu'une étude sur les stratégies d'enseignement des cours sur la protection de l'enfant au sein des centres d'excellence en maintien de la paix des quatre coins du monde. Le Bureau a coordonné le Forum sur les enfants dans les conflits armés à l'échelle canadienne et réalisé plusieurs études dans ce cadre, notamment sur la prévention en lien avec la résolution 1612 du Conseil de sécurité, et l'intégration de la protection de l'enfant au sein des priorités stratégiques faisant suite au tremblement de terre en Haïti.

C'est dans ce contexte que le Bureau a entamé des discussions durant l'hiver 2013 avec l'UNICEF Mali dans le but de soutenir la formation des militaires maliens. Le cours sur la protection des enfants en situation de conflit armé s'adressait aux soldats de l'armée malienne dans leurs opérations afin qu'ils puissent tenir compte de l'intérêt supérieur des enfants. En tant que soldats maliens, ils ont la responsabilité de protéger tous les enfants, dans toutes les circonstances et de savoir gérer les situations de conflits armés et de violence ayant de graves conséquences sur la vie des filles et des garçons de leur pays. Plusieurs conséquences négatives des conflits armés affectent les enfants : blessures physiques et décès, mines antipersonnel, restes explosifs de guerre, séquelles psychologiques, déplacements de population (déplacés internes et réfugiés), séparation des familles (vulnérabilité accrue aux abus, à la négligence), retards dans la scolarisation, entraves à l'accès à l'aide humanitaire (nourriture, eau, logement, soins de santé, conditions d'hygiène, protection, vêtements, etc.), recrutement ou utilisation d'enfants en tant que soldats, violence sexuelle, etc.

Les soldats de l'armée malienne ont le devoir d'aider toutes les filles et tous les garçons qui ont pris part aux violences ou qui sont associés à une force armée (soldats) ou un groupe armé (milice, effectifs paramilitaires, etc.). Ils doivent bénéficier d'une protection spéciale, au même titre que tous les autres enfants du Mali. Des questions sont abordées dans cette optique de protection : est-ce qu'un enfant mérite votre protection s'il est associé aux djihadistes ? S'il a tué un soldat ? S'il s'est enrôlé volontairement, sans consulter sa famille ? Si on le soupçonne d'actes terroristes et s'il possède des armes ? La réponse est : toujours oui ! Parce que l'utilisation de filles et de garçons de moins de 18 ans par les groupes armés et par les forces armées est interdite, quelle que soit la fonction attribuée aux enfants, y compris le travail des enfants. Les lois et les normes internationales ratifiées par le Mali appuient cette orientation : la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990), les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs protocoles additionnels (1977), le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000), la Convention n° 182 (1999) et la Recommandation 190 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, les Principes en matière de responsabilité de protéger adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en 2005, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998), ainsi que les Principes directeurs et les Engagements de Paris de 2007 relatifs aux enfants associés aux forces ou groupes armés. De plus, 9 résolutions du Conseil de sécurité ont été adoptées pour protéger les enfants dans les conflits armés.

Six messages sont véhiculés auprès des soldats maliens :

- Les conflits armés et la violence ont des conséquences négatives durables dans la vie des filles et des garçons de votre pays.
- En tant que soldats de l'armée malienne, vous avez le devoir d'aider à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons qui ont pris part aux violences ou qui sont associés à une force armée (soldats) ou groupe armé (milice, effectifs paramilitaires, etc.) bénéficient d'une protection spéciale, au même titre que tous les autres enfants au Mali.
- L'utilisation de filles et de garçons de moins de 18 ans par les groupes armés et par les forces armées est interdite, quelle que soit la fonction qui leur soit attribuée, y compris le travail des enfants.
- Les forces armées ont le devoir de surveiller et de communiquer toute information concernant six violations graves commises contre les enfants en situation de conflit armé, et de référer les cas aux acteurs de la protection de l'enfant.
- Les soldats maliens ont le devoir de collaborer et de coordonner leurs efforts avec les organisations humanitaires et civiles, notamment celles qui travaillent pour la protection des enfants.
- Les bonnes intentions ne suffisent pas. En tant qu'armée professionnelle, l'armée malienne doit respecter les codes de conduite, les règles éthiques et les normes internationales portant sur la protection des enfants en situation de conflit armé.



Message 1

Les conflits et la violence armés ont des conséquences négatives **durables** dans la vie des garçons et des filles de votre pays.

En tant que soldats maliens, vous avez la **responsabilité** de protéger **tous** les enfants, dans **toutes** les circonstances.

Une vignette tirée de la formation des forces de défense maliennes sur la protection des droits de l'enfant. PHOTO IBCR

Le programme enfants et justice

Les enfants victimes et témoins d'actes criminels



**Madame Caroline Gendreau,
LL.D.**

*Chargée de projet – Enfants victimes
et témoins d'actes criminels*

Un engagement de longue date

Le Bureau international des droits des enfants veille à la protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels depuis plusieurs années. Il se consacre à cette cause en réponse au besoin d'assistance exprimé par les gouvernements, les professionnels œuvrant dans le domaine ainsi que les enfants eux-mêmes. Dès la fin des années 1990, le Bureau a commencé des recherches sur les normes et standards déjà en place, dont la *Convention relative aux droits de l'enfant* et la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*.

En parallèle, à l'initiative du Bureau, le Tribunal international des droits de l'enfant a été constitué. Suite aux trois audiences de ce Tribunal, tenues entre 1997 et 1999 en France, au Brésil et au Sri Lanka, le Bureau a publié le *Rapport global du Tribunal international des droits de l'enfant : les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle*. Ce rapport comprend les recommandations émises par les juges pour mieux protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et pour garantir que leurs agresseurs soient traduits en justice. Entre autres, le Tribunal recommande que :

Dans la lutte menée contre les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants, la priorité de toute législation et de l'application de cette législation doit être la protection de l'enfant. Cela signifie que, sous réserve de la présomption d'innocence dont bénéficie tout accusé, aucun tort ne doit être causé à l'enfant dans le cours des enquêtes menées ou au cours des actes judiciaires engagés contre les auteurs d'infractions de nature sexuelle à l'égard des enfants.

C'est dans ce contexte que le Bureau, de concert avec un Comité de direction et de rédaction composé d'experts de renommée internationale, s'est dédié à concevoir des lignes directrices adressées aux professionnels de la justice afin d'aborder la protection de tous les enfants victimes et témoins d'actes criminels. En 2003, après deux années de consultations internationales, le Bureau a publié ces lignes directrices en trois langues (français, anglais et espagnol).

La même année, le Bureau a obtenu le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Le Bureau a donc contribué de manière significative aux travaux

préparatoires à l'élaboration des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels*, lesquelles sont adoptées par l'ECOSOC dans sa résolution 2005/20 du 22 juillet 2005. Ces Lignes directrices font désormais partie de l'ensemble des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui sont les principes normatifs universellement reconnus et élaborés dans ce domaine par la communauté internationale.

Le Bureau a ensuite collaboré à la préparation d'une version adaptée aux enfants de ces Lignes directrices. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), avec l'aide du Centre Innocenti et du Bureau, ont publié cette version en 2007 en six langues (français, anglais, espagnol, arabe, chinois et russe).

De plus, l'ONUDC, en collaboration avec l'UNICEF et le Bureau, a élaboré et publié, en français et en anglais, des outils de mise en œuvre des Lignes directrices, dont le *Manuel à l'intention des professionnels et des décideurs en matière de justice impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels* (2009) et le guide d'orientation pour la législation et l'administration de la justice, intitulé *Justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels : loi type et commentaire* (2009).

Mise en œuvre au Québec des Lignes directrices des Nations Unies

Pour connaître la façon dont les droits des enfants victimes et témoins d'actes criminels sont respectés au Canada, et plus particulièrement au Québec, le Bureau a procédé à une étude sur la mise en œuvre des Lignes directrices. Avec le soutien financier du ministère de la Justice du Canada, le Bureau a publié en 2011 *La protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec : étude sur la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels*.

Cette étude identifie les progrès accomplis à l'échelle canadienne et québécoise, notamment l'adoption de dispositions législatives qui reconnaissent formellement des droits aux enfants dans le processus judiciaire, en particulier afin de faciliter leur témoignage. En revanche, la revue de littérature et les entrevues réalisées auprès des experts pour cette étude ont permis de constater que, malgré ces incontestables progrès, le système de justice criminelle demeure axé sur le monde adulte et est largement inadéquat aux besoins et aux droits des enfants. De plus, les enfants victimes et témoins n'ont jamais la possibilité de rendre compte eux-mêmes de leur expérience de ce système.

Donner la parole aux enfants : recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec

Les enfants ont le droit d'être entendus et d'exprimer leurs opinions et leurs préoccupations concernant leur participation au processus de justice (art. 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et art. 21 des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels*). Sur cette base, le Bureau s'engage à mener une recherche auprès des enfants victimes et témoins d'actes criminels sur leur expérience du système de justice criminelle au Québec.

Cette recherche, financée par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice du Québec, vise à fournir des données probantes sur les forces et les faiblesses du système de justice criminelle du point de vue des jeunes qui en ont fait l'expérience. Ainsi, les jeunes qui participeront à cette recherche auront l'occasion de contribuer activement à la promotion et au respect de leurs droits. Le portrait de leur trajectoire judiciaire permettra de mieux comprendre le traitement et la place qui leur sont accordés dans ce système.

Dès 2012, le Bureau entreprend une recherche préliminaire, en procédant à une recension des études déjà menées auprès d'enfants victimes et témoins d'actes criminels et à une série de rencontres avec des professionnels de la justice ainsi que d'autres intervenants spécialisés dans ce domaine. Cette démarche permet d'identifier des problèmes récurrents dans le processus judiciaire, dont la réticence des enfants à dévoiler l'acte criminel, le sentiment de confusion quant à ce qui leur arrive, la peur d'affronter l'accusé, l'angoisse de l'attente en raison des longs délais des procédures, la peur de ne pas être crus, ainsi que le besoin de comprendre et d'être informés.

Ils s'engagent à nos côtés

Madame Mireille Cyr, Ph.D.

Professeure au Département de psychologie de l'Université de Montréal, Directrice du CRIPCAS et co-titulaire de la chaire interuniversitaire Marie-Vincent sur les agressions sexuelles envers les enfants



« C'est avec un immense plaisir que j'ai accepté l'offre de collaboration du Bureau pour développer et réaliser la recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec. Le témoignage de ces jeunes sur leur expérience du système judiciaire nous aidera à comprendre dans quelle mesure le système de justice est adapté à leurs besoins.

Pris en charge par une équipe dynamique et professionnelle du Bureau, ce projet a suscité un grand intérêt et un fort appui des différents acteurs du système judiciaire, indiquant la pertinence de cet effort de recherche. »



Le Bureau veut encourager un système de justice qui respecte les droits fondamentaux des enfants victimes et témoins d'actes criminels, tout en préservant les droits des accusés

Le programme des enfants victimes et témoins d'actes criminels

Un engagement de longue date : donner la parole aux enfants victimes et témoins d'actes criminels

Le Bureau international des droits des enfants veille à la **protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels depuis près de 15 ans**. Il se consacre à cette cause en réponse au besoin d'assistance exprimé par les gouvernements et les professionnels œuvrant dans le domaine ainsi que par les enfants eux-mêmes. Dès la fin des années 1990, le Bureau commence des recherches sur les normes et standards déjà en place, dont la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE), qui vise à assurer la reconnaissance effective de leurs droits, et la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*. Les recherches du Bureau portent également sur les bonnes pratiques développées en matière de protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels dans le respect de la diversité des systèmes et traditions juridiques.

Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU « affirme qu'il convient de lever les obstacles juridiques, politiques, économiques, sociaux et culturels qui empêchent les enfants de se faire entendre et de participer à toutes les décisions les intéressant. Pareille entreprise suppose d'être disposé à remettre en cause les postulats relatifs aux capacités de l'enfant et à encourager la mise en place d'un contexte dans lequel les enfants peuvent renforcer et démontrer leurs capacités ». (Observation générale n° 12, § 135.)

Pour plus d'information sur ce projet, consulter la brochure « Programme des enfants victimes et témoins d'actes criminels » sur notre site au www.ibcr.org/fr/publications/enfants-et-justice à www.ibcr.org.

Parallèlement à ce travail de recherche, le Bureau gagne la collaboration de la professeure Mirelle Cyr, Ph.D. Notamment, sous sa supervision et responsabilité scientifique, un protocole de recherche a été soumis et accepté par le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

En 2012, un Comité aviseur de la recherche, composé d'experts de différents milieux professionnels, est également mis sur pied. Entre autres, les membres de ce Comité ont dressé une liste de questions pour lesquelles ils souhaiteraient connaître le point de vue des enfants qui ont fait l'expérience du processus de justice criminelle en tant que témoins ou victimes. À l'aide de ces questions, Madame Latifa Boujallabia, M.A., sexologue clinicienne et psychothérapeute, experte en matière d'entrevues avec des enfants victimes et témoins d'actes criminels, a préparé un guide d'entretien.

À partir de 2013, à la suite de ces travaux, le Bureau prépare la conduite d'une série d'entrevues auprès de jeunes de 14 ans et plus, victimes ou témoins d'actes criminels dans le cadre de procédures intentées contre un adulte ou contre un autre jeune. À cette fin, un canevas d'entretien a été conçu de manière à favoriser un échange dynamique avec le jeune, tout en s'assurant d'obtenir les informations recherchées en lien avec les différentes étapes du processus de justice. Ce canevas a été soumis et accepté par le Comité aviseur, en décembre 2013.

Ils s'engagent à nos côtés

Madame Kathleen Dufour.

Directrice du CAVAC de l'Outaouais

« Notre collaboration à la recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec est l'occasion pour nous de recueillir des données probantes qui permettront d'identifier les meilleures pratiques qui répondent le mieux aux besoins des enfants confrontés au processus judiciaire, et cela contribuera à raffiner nos processus d'intervention liés à notre Programme pour enfant témoin. C'est donc avec le plus grand intérêt que nous poursuivrons cette collaboration. »



Un réseau de plusieurs procureurs aux poursuites criminelles et pénales des districts judiciaires de Montréal, Gatineau, Québec, Rimouski, et Kamouraska, ainsi que de plusieurs intervenants des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal, Gatineau, Québec, Rimouski et Rivière-du-Loup a été développé afin de procéder au recrutement de jeunes participants à la recherche.

Fort de l'engagement de ces partenaires, le Bureau vise à compléter la réalisation des entretiens au cours de l'automne 2014.

En 2015, le rapport du Bureau qui découlera de cette recherche constituera un outil pour inciter les responsables à entreprendre un travail de révision, tant au niveau des approches d'accompagnement et d'intervention qu'au niveau des mesures législatives. Il servira également à sensibiliser les professionnels de manière à ce qu'ils adaptent davantage leurs pratiques à la faveur du respect concret des droits des enfants.

Ils s'engagent à nos côtés

Me Gianni Cuffaro

Procureur en chef adjoint au Directeur des poursuites criminelles et pénales, Montréal



« C'est avec grand plaisir que nous avons accepté de collaborer avec le Bureau dans l'une des plus importantes, sinon la plus importante recherche sur la trajectoire judiciaire des enfants victimes et témoins d'actes criminels. Les résultats de cette étude nous permettront de jeter un nouveau regard, plus critique, sur le parcours des enfants dans le processus judiciaire. Qui plus est, grâce aux conclusions du rapport qui sera produit, certaines améliorations pourront être apportées. Aujourd'hui, nous ne pouvons que saluer les efforts investis dans ce projet d'envergure. Le fait de donner la parole à ces acteurs, qui, trop souvent, demeurent en marge des procédures judiciaires, nous a complètement séduits. C'est donc dans cette perspective que nous poursuivrons cette belle collaboration.

Enfin, il nous apparaît impératif de souligner l'engagement et le professionnalisme de tous les membres du Bureau. »

La lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants

Projet au Costa Rica



Marco Antonio Sotelo

Chargé de programme – Prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents à des fins commerciales

La petite histoire du projet

Au cours des dernières années, le tourisme en Amérique latine a connu un grand développement et est devenu l'une des industries ayant connu une croissance des plus rapides et la principale activité économique au Costa Rica. Cependant, alors que le secteur du tourisme grandit, le problème du tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE) et la nécessité de le traiter grandissent également. Ce projet, Prévenir le tourisme sexuel impliquant des enfants au Costa Rica, a été élaboré par le Bureau international des droits des enfants (IBCR), en partenariat avec l'ONG du Costa Rica Fundación Paniamor, avec l'objectif principal de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) au Costa Rica. Le projet couvre deux régions reconnues comme des points importants pour le TSIE, soit le canton de Santa Cruz à Guanacaste, et la ville de Quepos-Manuel Antonio (y compris le parc national adjacent Manuel Antonio) à Puntarenas. Au cours de la première année, soit 2012, les activités de l'IBCR étaient limitées au canton de Santa Cruz, Guanacaste. Au cours de l'année 2013-2014, le projet s'est davantage concentré sur les communautés dans la ville de Quepos et la zone touristique du parc national Manuel Antonio dans la province de Puntarenas. Les activités et les approches de l'IBCR, y compris la collecte de données, l'analyse, la conception des méthodologies, les ateliers et les outils de formation, ont explicitement intégré une perspective d'égalité entre les sexes et le concept de la durabilité environnementale. À cette fin, l'IBCR a créé un outil pour évaluer le niveau d'incorporation de la perspective de l'égalité entre les sexes dans toutes les activités du projet. Les objectifs principaux étaient le développement de la campagne de sensibilisation pour éduquer les voyageurs canadiens sur les conséquences légales de l'ESEC au Canada et au Costa Rica, et l'éradication des stéréotypes liés au genre et à la masculinité, des mythes, des croyances et des pratiques qui contribuent à perpétuer l'ESEC.

Guanacaste

Le projet se concentre particulièrement sur la zone du canton de Santa Cruz où se situent les principales plages touristiques du Costa Rica (Playa Tamarindo, Playa Conchal et Playa Flamingo, entre autres). Ces lieux sont entourés de communautés et de petits villages comme Bresilito, Huacas, Villareal et Cartegena. La population vivant dans ces communautés est dépendante du tourisme qui est sa principale source de revenu. Il existe un contraste très marqué entre les villages et les zones touristiques en termes de niveaux de vie. Cette situation contribue à la vulnérabilité des enfants et des adolescents.

COSTA RICA



SOURCE : WWW.MONATLAS.FR

Quepos

La ville de Quepos se situe dans les environs du parc national Manuel Antonio, connu pour sa beauté pittoresque et qui attire un grand nombre de touristes. Les familles résidant à Quepos et dans les environs travaillent habituellement dans l'industrie du tourisme. Le tourisme sexuel impliquant des enfants affecte non seulement les enfants et les adolescents qui y participent, mais également les communautés auxquelles ils appartiennent, qui font déjà face à de nombreux défis sur le plan socio-économique.

Le projet en chiffres

- **71** acteurs-clefs interrogés pour l'exercice de cartographie à Guanacaste. Les acteurs-clefs sont les dirigeants des communautés, des représentants d'ONG, les forces de l'ordre, la gendarmerie maritime, le service d'immigration, ainsi que des acteurs du secteur du tourisme privé.
- Le 17 octobre 2012, le Chargé de projet de l'IBCR a tenu un cours en ligne coordonné par Baxter Travel Media et qui a réuni **30** participants. Ce cours était destiné aux acteurs de l'industrie canadienne du voyage et du tourisme dans le but de leur donner des informations sur la problématique du tourisme sexuel impliquant les enfants et sur leur rôle potentiel dans la prévention et la réduction de ce phénomène.
- **240** membres du secteur touristique informel ont reçu des informations et une formation sur les conséquences sociales et légales de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants dans les provinces de Guanacaste et de Puntarenas.
- **Près de 1 000** documents et matériels informatifs de sensibilisation sur les conséquences légales du tourisme sexuel impliquant des enfants ont été diffusés au Costa Rica et au Canada.

Les dates-clefs

- **1^{er} mars 2012**: début du projet
- **Les 5 et 6 février 2013**: réunion avec les autorités policières du Canada (GRC, Gendarmerie royale du Canada) et du Costa Rica (OIJ, Organismo de Investigación Judicial)
- **Du 18 au 21 février 2013**: formation des bénévoles pour démarrer les activités de sensibilisation avec le secteur informel du tourisme (Playa Tamarindo, Costa Rica)
- **Mars et avril 2013**: diffusion de documents informatifs et de matériels de sensibilisation pour la campagne binationale (Montréal, Canada)

Résultats

- La réalisation d'un diagnostic préliminaire du contexte au Costa Rica comme étape préparatoire pour un exercice de cartographie géo-sociale des zones à haut risque au Costa Rica
- Le recueil des données sur les acteurs impliqués dans la prévention du TSIE qui ont été établies grâce à cette cartographie, telles que les profils des victimes, des délinquants et des intermédiaires.
- Un logo et un concept visuel conçus afin de donner une identité à la campagne et à ses documents d'appui pouvant être utilisés à la fois au Canada et au Costa Rica, démontrant le bilatéralisme de la campagne.
- L'IBCR a diffusé des documents de sensibilisation au Canada en utilisant les médias sociaux et des plates-formes en ligne
- Le soutien du secteur privé et de 20 agences de voyage à Montréal, Toronto et Vancouver, qui ont accepté de diffuser du matériel éducatif sur les implications sociales et légales du TSIE à leurs clients achetant des forfaits ou des vols vers le Costa Rica
- L'IBCR a développé une stratégie d'information-formation-action méthodologique pour guider son approche avec le secteur informel du tourisme, ce qui a fourni des lignes directrices pour les activités menées avec ce secteur
- La sensibilisation de plus de 500 opérateurs dans le secteur informel du tourisme (ils ont exposé leur engagement à signaler les incidents de TSIE et la campagne en cours), ainsi que la signature de l'engagement de 228 des opérateurs envers les enfants et les adolescents contre l'exploitation sexuelle commerciale
- L'IBCR a tenu une rencontre bilatérale avec les autorités de l'Agence judiciaire d'enquête (Organismo de Investigación Judicial – OIJ), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Fundación Paniamor et l'IBCR à San José. Cette réunion a permis d'établir qu'expliquer et renforcer le rôle de l'agent de liaison de la GRC et définir les critères pour l'intervention de la GRC lorsque les Canadiens sont impliqués dans des crimes sexuels contre les enfants et les adolescents au Costa Rica constituent une priorité
- Le développement de mécanismes d'autoprotection contre l'ESEC avec des jeunes
- L'IBCR a établi des contacts-clefs et a initié des activités avec les réseaux locaux existants contre l'ESEC à Santa Cruz (Province de Guanacaste) et à Quepos-Manuel Antonio (province de Puntarenas)
- L'IBCR et Paniamor ont organisé un forum pour la présentation des leçons apprises et des résultats finaux du projet Prévenir le tourisme sexuel impliquant des enfants au Costa Rica.



Campagne de sensibilisation chez les chauffeurs de taxi du Guanacaste. PHOTO IBCR

Nos partenaires

Partenaires Canadiens

- Aéroport international de Montréal-Trudeau
- Gendarmerie royale du Canada
- Air Canada

Organisations internationales

- Vision Mondiale Canada
- Plan Canada
- One Child

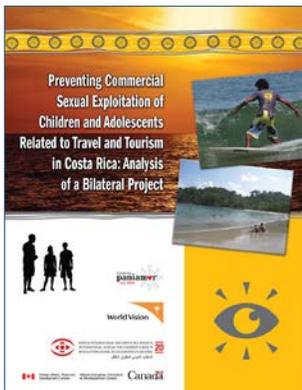
Partenaires du Costa Rica

- Bureau de l'éducation régionale
- Gouvernement local
- Force de sécurité publique
- Sécurité sociale du Costa Rica, Santa Cruz, Unité de soins de santé

- Institutions religieuses
- Agence nationale de l'enfance

Organisations non gouvernementales

- Fundación Paniamor
- CEPIA
- Accion Joven
- Foundation Florida



Pour en savoir plus sur ce projet, consultez notre rapport sur la lutte contre le tourisme sexuel des enfants du Costa Rica sur notre site internet, en anglais et en espagnol, au www.ibcr.org/fr/publications/exploitation-sexuelle-des-enfants

Ils s'engagent à nos côtés

Stefan Lehmeier

*Directeur, Intégration de plaidoyer/
Programmes et politique*



«Le partenariat avec l'IBCR sur ce projet a été une expérience très positive. J'ai particulièrement apprécié l'accent mis par l'IBCR sur l'autonomisation des organisations locales pour prendre les devants et trouver des solutions qui font sens dans le contexte donné. En conséquence, la Fundación Paniamor a pu développer de nombreuses idées novatrices sur la façon de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle commerciale dans le secteur touristique. Avec le soutien de l'IBCR, Fundación Paniamor et d'autres ont aidé les jeunes, les parents, les petites entreprises, les touristes et autres, à comprendre qu'ils ont tous un rôle à jouer dans le maintien de la sécurité des filles et des garçons. Cette approche et l'innovation locale reflètent les perspectives de Vision Mondiale, et nous sommes reconnaissants du soutien reçu pour ce projet.»



Les participants à la formation de bénévoles de février 2013 dans le Guanacaste. PHOTO IBCR

Ressources et dépenses



Monsieur Luc Ouimet

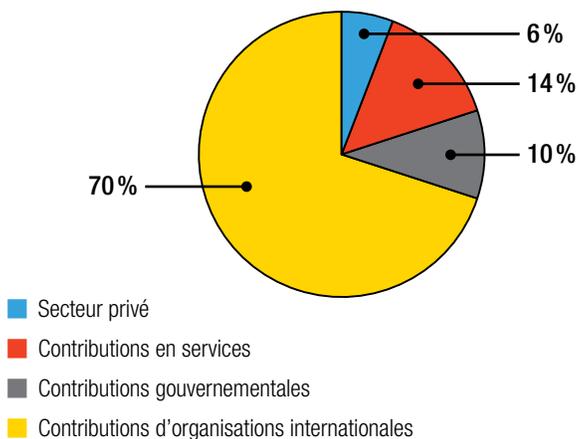
Directeur des finances et de l'administration

États financiers 2013-2014

Le budget du Bureau international des droits des enfants pour la période 2013-2014 a été de 2 732 342 \$ CAD (en hausse de 101 % par rapport à l'exercice précédent).

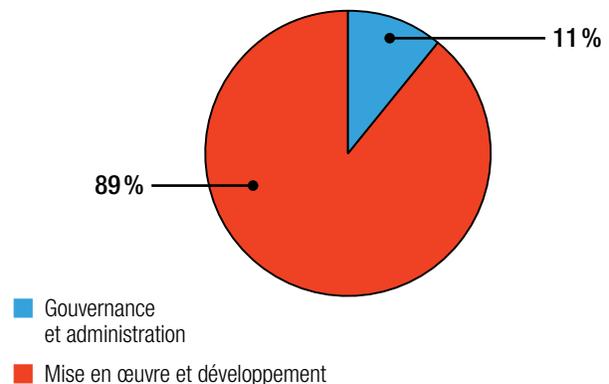
Revenus du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Pour la période 2013-2014, l'activité du Bureau a été rendue possible grâce aux dons du secteur privé (à hauteur de 6 %), aux contributions en services (à hauteur de 14 %), aux contributions gouvernementales (à hauteur de 10 %, en hausse de 51 % par rapport à l'exercice précédent) et aux contributions d'organisations internationales (à hauteur de 70 %, en hausse de 138 % par rapport à l'exercice précédent), totalisant des revenus de 2 732 342 \$ CAD.



Dépenses du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Les dépenses relatives à la gouvernance et à l'administration se sont élevées à 238 844 \$ CAD tandis que 89 % du total des ressources soit 1 912 435 \$ CAD ont été consacrés à la mise en œuvre et au développement des programmes. Au total, les dépenses se sont élevées à 2 151 279 \$ CAD.



S. Sullivan CND

Sœur Sheila Sullivan, Trésorière

Vérificateur : Rocheleau Labranche CPA inc.

Remerciements

Le fonctionnement quotidien du Bureau international des droits des enfants est possible grâce à la généreuse contribution des donateurs suivants

- Agence canadienne de Développement international (Depuis Ministère canadien des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement)
- Antoniennes de Marie (Chicoutimi)
- C. Haney & Associates Robert Charles Heaney Mère Evelyne Filles Charité solidarité
- Clarisses (Salaberry-de-Valleyfield)
- Comité Central de Partage (Les Œuvres Le Royer)
- Congrégation de Notre-Dame
- Dominicaines de la Trinité
- Filles de La Croix (Winnipeg)
- Filles de la Sagesse du Canada
- Filles de Marie de l'Assomption (N.B.)
- GIZ
- Institut Jeanne d'Arc
- Ministère de la Justice du Québec
- Missionnaires Oblates de St-Boniface (Winnipeg)
- Moniales Carmélites Déchaussés
- Oblates Franciscaines de St-Joseph-Montréal (Œuvres Marie-Anne-Lavallée)
- Organisation internationale de la Francophonie
- Petite Franciscaine de Marie (Baie St-Paul)
- Petites Sœurs de la Sainte Famille (Sherbrooke)
- Save the Children
- Servantes de Notre-Dame, Reine du Clergé (Lac-au-Saumon)
- Servantes du Saint-Cœur de Marie-Montréal (Fonds Marie François)
- Sisters of Charity of St-Louis (Calgary)
- Sisters of Charity of the Immaculate Conception (St-John's)
- Sisters of Providence of Saint-Vincent de Paul (Kingston)
- Sisters of Saint-Joseph (Diocese of London)
- Sisters of Saint-Joseph (Diocese of Toronto)
- Sisters of St-Martha (Antigonish-N.S.)
- Société de Marie Réparatrice
- Sœurs de la Charité d'Ottawa
- Sœurs de la Présentation de Marie (Montréal)
- Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice (Œuvres Louis Rhéaume)
- Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil (Chicoutimi)
- Sœurs de Notre-Dame du St-Rosaire (Rimouski)
- Sœurs de Ste-Croix (St-Laurent)
- Sœurs de St-François d'Assise (Montréal)
- Sœurs de St-Joseph de Ste-Hyacinthe
- Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie (Longueuil)
- Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée Conception (Montréal)
- UNICEF
- Ursulines Sisters of Bruno (Humboldt, Sask.)
- Ursulines Sisters of Chatham
- Ursulines-Québec-Maison Général

Le Bureau international des droits des enfants a la chance et le privilège de pouvoir compter chaque année sur des professionnel(le)s, stagiaires et étudiant(e)s qui offrent gracieusement de leur temps et de leurs services à la bonne conduite des programmes.

Grâce à eux et à une organisation simple et efficace, le Bureau est en mesure de poursuivre sa mission tout en minimisant certains coûts, notamment les coûts administratifs. Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont accepté d'être rencontrées dans le cadre d'entrevues, qui ont participé aux groupes de discussion, ou qui nous ont fait part de leurs commentaires constructifs en lien avec les projets que nous menons.

Contactez-nous

Bureau international des droits des enfants
2715, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
Canada H3T 1B6
Téléphone : +1 514-932-7656
Télécopieur : +1 514-932-9453
Courriel : info@ibcr.org

Site Internet : www.ibcr.org

Pour communiquer avec nous et connaître les actualités du Bureau, nous vous invitons à vous rendre sur notre page Facebook à Bureau international des droits des enfants !

Les publications du Bureau international des droits des enfants parues en 2013-2014

- Cartographie et évaluation du système de protection de l'enfant et de la formation des forces de sécurité sur les droits de l'enfant au Tchad (français – 2014)
- Rapport de systématisation du projet de lutte contre le tourisme sexuel des enfants du Costa Rica (anglais et espagnol – 2014)
- État des lieux de la formation de la police et de la magistrature aux droits de l'enfant et à la justice pour mineurs au Burundi (français – 2014)
- Formation de la police sur les droits de l'enfant en Irak (anglais – 2014)
- Formation de la police sur les droits de l'enfant dans la République du Yémen (anglais – 2014)
- Les expériences et les leçons tirées provenant d'Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Centre (français et anglais – 2014)
- Cinquième Atelier de réflexion sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des policiers et des gendarmes en Afrique. Rapport de l'atelier, Abidjan, Côte d'Ivoire (français et anglais – 2014)
- Programme des enfants victimes et témoins d'actes criminels (français et anglais – 2013)
- Initiative régionale de soutien à la Justice pour mineurs au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, particulièrement aux unités de police spécialisées pour la protection de la famille et de l'enfant (français et anglais – 2013)

LES TROUSSES DE FORMATION COMPLÉTÉES

- Trousse de formation de la magistrature – Burundi
- Trousse de formation initiale sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique de la police et de la gendarmerie – Cameroun
- Atelier de renforcement des compétences en protection et droits de l'enfant dans la pratique des forces de sécurité (formation continue) – Côte d'Ivoire
- Trousse de formation initiale sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique des forces de sécurité – Côte d'Ivoire
- Trousse de formation spécialisée sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique des forces de sécurité – Côte d'Ivoire
- Trousse de formation initiale sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique de la police et de la gendarmerie – Guinée
- Trousse de formation initiale des forces de défense et sécurité aux droits de l'enfant – Niger
- Trousse de formation spécialisée des forces de défense et sécurité aux droits de l'enfant – Niger
- Trousse de formation sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique des forces de la police – Nigeria
- Trousse de formation initiale sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique de la police et de la gendarmerie – Sénégal
- Trousse de formation initiale sur l'application des droits de l'enfant dans la pratique des forces de sécurité – Togo

